



PROJET D'EXTENSION DU PARC EOLIEN DE PLAINE DE L' ESCREBIEUX (62)  
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique



## TABLE DES MATIÈRES

1.PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE.....	7
1.1.INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE.....	8
1.1.1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE .....	8
1.1.2. MÉTHODOLOGIE .....	8
1.1.3. PRÉSENTATION DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	9
1.1.4. QUELQUES DÉFINITIONS PRÉALABLES.....	11
1.2.DOCUMENTS DE CADRAGE.....	11
1.1.5. ATLAS RÉGIONAL DES PAYSAGES.....	11
1.1.6. DOCUMENTS D'OBJECTIFS DE LA MISSION BASSIN MINIER DU NORD-PAS-DE-CALAIS.....	11
1.2.1. SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (2012) .....	12
1.2.2. SCOT DU GRAND DOUAISIS.....	13
1.2.3. CONTEXTE ÉOLIEN AU 31-08-2016 .....	14
2.ETAT INITIAL DU PAYSAGE .....	15
2.1.INSRIPTION DANS LE GRAND PAYSAGE .....	16
2.1.1. LES PAYSAGES MINIERES .....	16
2.1.2. LES AUTRES GRANDS PAYSAGES RÉGIONAUX.....	18
2.2.ELEMENTS STRUCTURANTS .....	18
2.2.1. PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ .....	18
2.2.2. PÉRIMÈTRE INTERMÉDIAIRE .....	20
2.3.SENSIBILITÉ DES PAYSAGES.....	24
2.3.1. LA SENSIBILITÉ DU GRAND PAYSAGE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN .....	24
2.3.2. LA SENSIBILITÉ DES LIEUX DE VIE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN .....	26
2.3.3. LA SENSIBILITÉ DES AXES DE COMMUNICATION PAR RAPPORT AU SITE EOLIEN .....	28
3.ETAT INITIAL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE .....	31
3.1.PATRIMOINE ARCHITECTURAL.....	32
3.1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES .....	32
3.1.2. LES SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.....	36



3.1.3. LES SITES INSCRITS ET CLASSÉS .....	38
3.1.4. LES ZPPAUP - AVAP .....	39
3.1.5. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE .....	39
3.1.6. LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ .....	40
<b>3.2.TOURISME.....</b>	<b>41</b>
3.2.1. SITES TOURISTIQUES .....	41
3.2.2. CIRCUITS TOURISTIQUES ET DE RANDONNÉE.....	41
<b>3.3.SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN .....</b>	<b>42</b>
3.3.1. GÉNÉRALITÉS SUR LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN.....	42
3.3.2. SENSIBILITÉS DU PATRIMOINE VIS-A-VIS DU SECTEUR D'ETUDE.....	42
<b>4.ORIENTATIONS D'IMPLANTATION .....</b>	<b>46</b>
<b>5.ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET .....</b>	<b>49</b>
<b>5.1.GÉNÉRALITÉS SUR LA PERCEPTION D'UN PARC ÉOLIEN .....</b>	<b>50</b>
5.1.1. LE PROJET DE PAYSAGE.....	50
5.1.2. LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES .....	50
5.1.3. LA MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES .....	51
<b>5.2.LE CARNET DE PHOTOMONTAGES .....</b>	<b>51</b>
<b>5.3.DEFINITION DU PROJET .....</b>	<b>52</b>
5.3.1. ANALYSE DES VARIANTES.....	52
5.3.2. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DU PROJET .....	57
5.3.3. LE CHOIX DU TYPE D'ÉOLIENNE .....	58
<b>5.4.PRÉALABLE AU CARNET DE PHOTOMONTAGES.....</b>	<b>59</b>
5.4.1. LES CRITÈRES D'ANALYSE .....	59
5.4.2. LE CHOIX DES POINTS DE VUE POUR LES PHOTOMONTAGES .....	59
5.4.3. LA LOCALISATION DES POINTS DE VUE.....	59
<b>5.5.SYNTÈSE DES IMPACTS .....</b>	<b>422</b>
<b>6.MESURES PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PROJET .....</b>	<b>425</b>
<b>6.1.MESURES DE RÉDUCTION DES IMPACTS LIÉS AU PROJET.....</b>	<b>426</b>
6.1.1. MAITRISE DE LA PHASE DE CHANTIER.....	426

6.1.2. RESPECT DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES .....	426
6.1.3. INTÉGRATION DES CONSTRUCTIONS LIÉES AUX ÉOLIENNES .....	426
<b>6.2.MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....</b>	<b>427</b>
6.2.1. MISE EN PLACE DE PANNEAUX PÉDAGOGIQUES .....	427
6.2.2. PLANTATION D'UN ALIGNEMENT RUE DE QUIÉRY À NOYELLES-GODAULT .....	428
6.2.3. AMÉNAGEMENT D'UN CROISEMENT DE CHEMINS SUR L'ITINÉRAIRE DU GRP .....	428

## TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photographie 1 : parc éolien existant - vue depuis le sud du parc .....	14
Photographie 2 : paysages miniers (vue sur le terril Sainte-Henriette depuis le secteur d'étude) .....	16
Photographie 3 : belvédères artésiens au niveau de Bailleul-Sir-Berthoult .....	18
Photographie 4 : butte de Mons-en-Pévèle .....	18
Photographie 5 : le canal de la Deule.....	20
Photographie 6 : la Scarpe à Douai.....	20
Photographie 7 : bâtiments d'activités le long de la RN43.....	21
Photographie 8 : lotissement récent reproduisant des motifs des cités minières .....	22
Photographie 9 : bâtiments d'habitat collectif sur le site d'un ancien terril à proximité de la RN43 .....	22
Photographie 10 : ancienne cité minière (cité de Villers).....	22
Photographie 11 : rue de village dans le vallon de l'Escrebieux (Cuincy) .....	22
Photographie 12 : château d'eau au nord du secteur d'étude.....	22
Photographie 13 : voie ferrée au niveau des terrils de Drocourt .....	23
Photographie 14 : ancienne voie ferrée à Quiéry-la-Motte .....	23
Photographie 15 : rue de la Cité Villers .....	26
Photographie 16 : Noyelles-Godault - sud de la RN43.....	26
Photographie 17 : Courcelles-lès-Lens - RD160.....	26
Photographie 18 : Esquerchin - sortie de bourg .....	26
Photographie 19 : cité du Villers et parc existant .....	26
Photographie 20 : Beaumont - frange exposée .....	26
Photographie 21 : vue depuis la RD425 en sortie d'Esquerchin (A).....	29
Photographie 22 : vue depuis la RD39 au sud de Quiéry-la-Motte (B).....	29
Photographie 23 : église d'Hénin-Beaumont .....	35
Photographie 24 : chevalement de la fosse n°9 à Roost-Warendin .....	35
Photographie 25 : fosse Declerc-Combez à Oignies .....	35
Photographie 26 : Château de Bernicourt .....	36
Photographie 27 : Cité de la Justice à Auby.....	38
Photographie 28 : Beffroi de Douai .....	38
Photographie 29 : Citadelle Vauban à Arras .....	38
Photographie 30 : Sites protégés de Mons-en-Pévèle .....	38
Photographie 31 : Eglise de Lauwin-Planque .....	40
Photographie 32 : cimetière militaire à Gavrelle .....	40
Photographie 33 : château à Petit Cuincy .....	40
Photographie 34 : château d'Esquerchin.....	40
Photographie 35 : vues depuis le château de Bernicourt.....	44
Photographie 36 : vues depuis Mons-en-Pévèle .....	44
Photographie 37 : vues depuis la Cité Parisienne .....	45
Photographie 38 : points de vue à privilégier pour le choix de l'implantation .....	46
Photographie 39 : vues depuis la sortie d'Esquerchin (point de vue 1 - variante 1) .....	47
Photographie 40 : vues depuis la sortie d'Esquerchin (point de vue 1 - variante 2) .....	47

## TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : calcul de la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.....	8
FIGURE 2 : localisation du secteur d'étude et du périmètre éloigné a l'échelle départementale.....	9
FIGURE 3 : situation à l'échelle du périmètre rapproché.....	9
FIGURE 4 : présentation du site à l'échelle du périmètre éloigné.....	9
FIGURE 5 : Notions de covisibilité et intervisibilité.....	11
FIGURE 6 : notions de contraste visuel.....	11
FIGURE 7 : SRE - paysages a protéger.....	12
FIGURE 8 : SRE - paysages a petite échelle.....	12
FIGURE 9 : SRE - paysages réglementés.....	12
FIGURE 10 : SRE - paysages de belvédères.....	12
FIGURE 11 : SRE - cones de vue - patrimoine culturel.....	12
FIGURE 12 : SRE - zones favorables au développement éolien.....	13
FIGURE 13 : SRE - stratégie d'implantation.....	13
FIGURE 14 : contexte éolien a l'échelle du périmètre éloigné- recapitulatif.....	14
FIGURE 15 : contexte éolien - localisation des parcs.....	14
FIGURE 16 : situation du bassin minier.....	16
FIGURE 17 : entités paysagères.....	16
FIGURE 18 : structures paysagères a l'échelle du périmètre éloigné.....	18
FIGURE 19 : structures paysagères a l'échelle du périmètre intermédiaire.....	20
FIGURE 20 : vue depuis le secteur d'étude en direction de noyelles-godault (1).....	21
FIGURE 21 : vue depuis le secteur d'étude en direction de beaumont (2).....	21
FIGURE 22 : vue depuis le secteur d'étude en direction de douai (3).....	23
FIGURE 23 : situation du projet de demi-echangeur sur la RD621 (ex RN421).....	23
FIGURE 24 : perception des éoliennes en fonction des composantes paysagères.....	24
FIGURE 25 : perception des éoliennes en fonction de la distance.....	24
FIGURE 26 : rapport d'échelle entre éoliennes et terrils.....	24
FIGURE 27 : sensibilités paysagères a l'échelle du périmètre éloigné.....	24
FIGURE 28 : sensibilités des lieux de vie a l'échelle du périmètre intermédiaire.....	26
FIGURE 29 : sensibilités des principaux axes de communication à l'échelle du périmètre éloigné.....	28
FIGURE 30 : sensibilités des axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire.....	29
FIGURE 31 : monuments historiques.....	32
FIGURE 32 : monuments historiques dans le périmètre de 15 km autour du secteur d'étude (hors lens et douai).....	34
FIGURE 33 : monuments historiques de douai dans le périmètre de 15 km autour du secteur d'étude.....	34
FIGURE 34 : monuments historiques de lens dans le périmètre de 15 km autour du secteur d'étude.....	34
FIGURE 35 : biens inscrits au patrimoine mondial de l'unesco (perimètre intermédiaire).....	36
FIGURE 36 : carte des perimetres de perception du bassin minier depuis les axes de communication.....	37
FIGURE 37 : ZPPAUP et sites inscrits et classés dans le périmètre de 15 km autour du secteur d'étude.....	39
FIGURE 38 : cimetières militaires au nord d'arras.....	40
FIGURE 39 : Colline notre-dame de lorette et crête de vimy.....	40
FIGURE 40 : circuits de randonnée du bassin minier.....	41
FIGURE 41 : impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance.....	42
FIGURE 42 : impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la taille de l'edifice.....	42
FIGURE 43 : impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction du relief.....	42
FIGURE 44 : impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères.....	42
FIGURE 45 : sensibilités du patrimoine a l'echelle du périmètre éloigné.....	42
FIGURE 46 : sensibilités des biens unesco.....	44
FIGURE 47 : sensibilités des circuits de randonnée.....	45
FIGURE 48 : variantes d'implantation.....	47



## 1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

## 1.1. INTRODUCTION MÉTHODOLOGIQUE

### 1.1.1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

**« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »**

La mise en évidence des entités paysagères permet de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a donc pour objet l'analyse des paysages, afin de comprendre leurs sensibilités, ce qui permettra d'évaluer les impacts du futur projet éolien et d'en améliorer l'insertion visuelle. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude fait appel à des simulations qui permettent, d'une part, d'apprécier l'intégration d'un aménagement dans son contexte et d'autre part, d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelle et des covisibilités éventuelles.

### 1.1.2. MÉTHODOLOGIE

#### 1.1.2.1. ARTICULATION DE L'ÉTUDE

Deux grandes phases articulent l'étude :

- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage, du patrimoine et du tourisme, qui vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation éolienne,
- Dans un second temps, l'évaluation des impacts du projet, envisagés à la fois sur le paysage, le patrimoine et les sites touristiques.

#### 1.1.2.2. DOCUMENTS CONSULTÉS

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain poussé. Les outils consultés sont les atlas des paysages, de la documentation touristique, des études communales,... compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDTM, CAUE...), des comités départementaux de tourisme, des communes...

Liste exhaustive de la documentation consultée :

- Annexe au SRCAE : Schéma Régional Eolien du Nord-Pas-de-Calais, 25 juillet 2012,
- Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais, automne 2005,
- Base de données documentaires en ligne Mérimée, Direction de l'Architecture et du Patrimoine : [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr) > ressources > bases de données > mérimée,
- Site internet de la Mission Bassin Minier : [www.missionbassinminier.org](http://www.missionbassinminier.org),
- Atlas du patrimoine interactif du Bassin Minier : [www.atlas-patrimoines-bassin-minier.org](http://www.atlas-patrimoines-bassin-minier.org).

#### 1.1.2.3. DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

L'œil humain est caractérisé par une acuité visuelle pour un objet situé à l'infini, c'est-à-dire à une distance supérieure à 5 mètres. En appliquant ce schéma optique et la trigonométrie, il est possible d'en déduire la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.

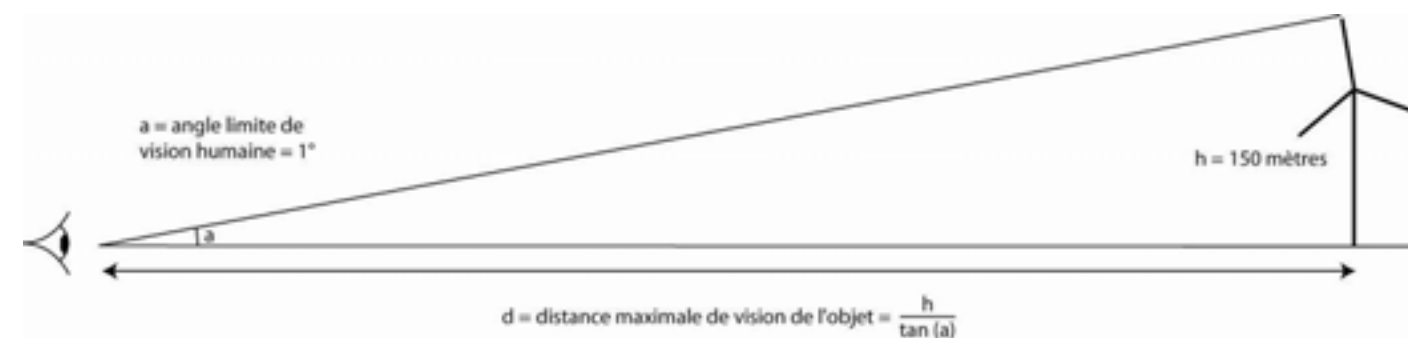


FIGURE 1 : CALCUL DE LA DISTANCE DE PERCEPTIBILITÉ D'UN OBJET DE DIMENSIONS DONNÉES

D'une manière générale, la limite visuelle d'un projet éolien peut être amenée à une distance de référence de covisibilité d'environ 10 kilomètres autour du site d'implantation. Le périmètre d'étude éloigné a été fixé ici à 15 kilomètres. Ce territoire couvre les principaux enjeux. En effet, dans un contexte de forte densité urbaine et de plaine, les vues depuis les lieux de vie, hors réhaussements ponctuels du relief, sont limitées à l'environnement proche du projet. Toutefois, l'étude pourra s'étendre au delà de ce périmètre pour traiter de sites ponctuels offrant potentiellement des vues vers le secteur d'étude, comme les beffrois d'Arras et de Douai et les sommets des terrils.

Trois grands types d'échelles d'études sont utilisés dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition des aires d'étude, leur correspondant, suit les règles suivantes :

- le périmètre d'étude éloigné (15 km) : il permet de définir la nature et les caractéristiques des principaux paysages représentés. Cette première analyse repose à la fois sur une analyse bibliographique et des visites de terrain ;
- le périmètre d'étude intermédiaire (6 km) : où sont étudiées les caractéristiques générales des perceptions présentes dans le périmètre, leur sensibilité visuelle, la compatibilité des paysages avec les éoliennes, les enjeux patrimoniaux et paysagers, les impacts sur le cadre de vie des riverains au projet, et le choix des points de vue pertinents pour les photo-montages. Le rayon de 6 kilomètres est également celui qui est repris pour l'affichage public de la Demande d'Autorisation Unique (DAU).
- le périmètre rapproché (600 m) : c'est le périmètre du rapport direct entre le projet et le site. À cette échelle sont étudiées la structure spatiale du site qui va accueillir le projet, les contraintes techniques et patrimoniales, les variantes d'implantation du projet.



### 1.1.3. PRÉSENTATION DU SECTEUR D'ÉTUDE

Le secteur d'étude est localisé à la frontière entre le département du Pas-de-Calais et le département du Nord, à 7 kilomètres du centre de Douai et 9 kilomètres de celui de Lens. Il s'inscrit dans un triangle formé par l'A1 à l'ouest, la RN43 au nord et la RD621 (voie de contournement de Douai) à l'est. Au sud, le triangle s'ouvre sur la plaine agricole qui s'étend jusqu'à Arras.

Ces trois infrastructures délimitent l'urbanisation qui s'étend de manière quasi-continue entre Lens et Douai.

Le projet de parc éolien vient en extension du parc existant de Plaine en Escrebieux, déjà constitué de quatre éoliennes. Le secteur est traversé par la ligne THT 400 Kv Avelin-Gavrelle. Un projet de reconstruction de cette ligne est actuellement à l'étude (cf carte ci-contre et site internet du projet : [www.re-ligne-avelingavrelle.com](http://www.re-ligne-avelingavrelle.com)). La ligne actuelle sera démantelée dans le cadre des travaux, prévus en 2017.

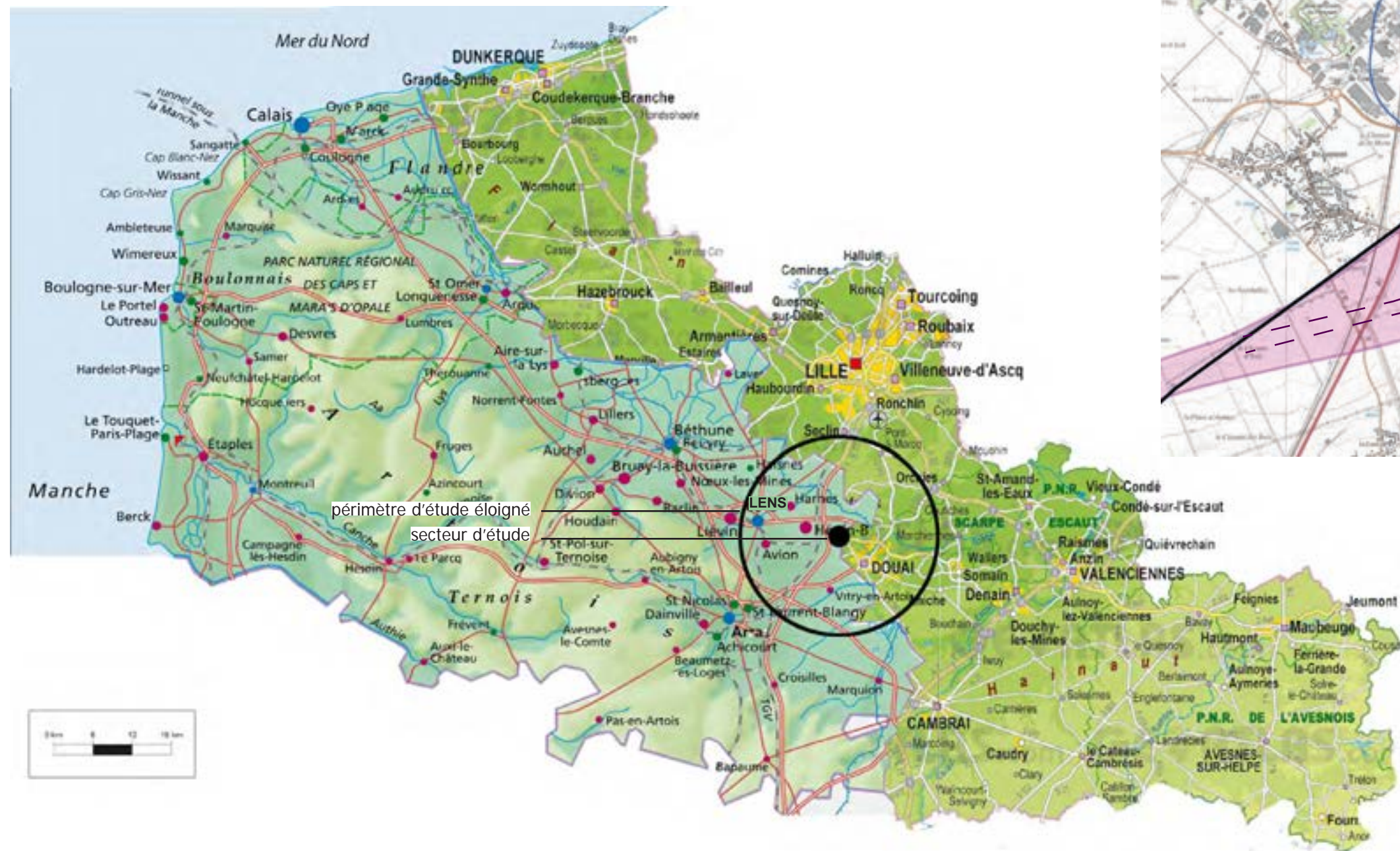


FIGURE 2 : LOCALISATION DU SECTEUR D'ÉTUDE ET DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

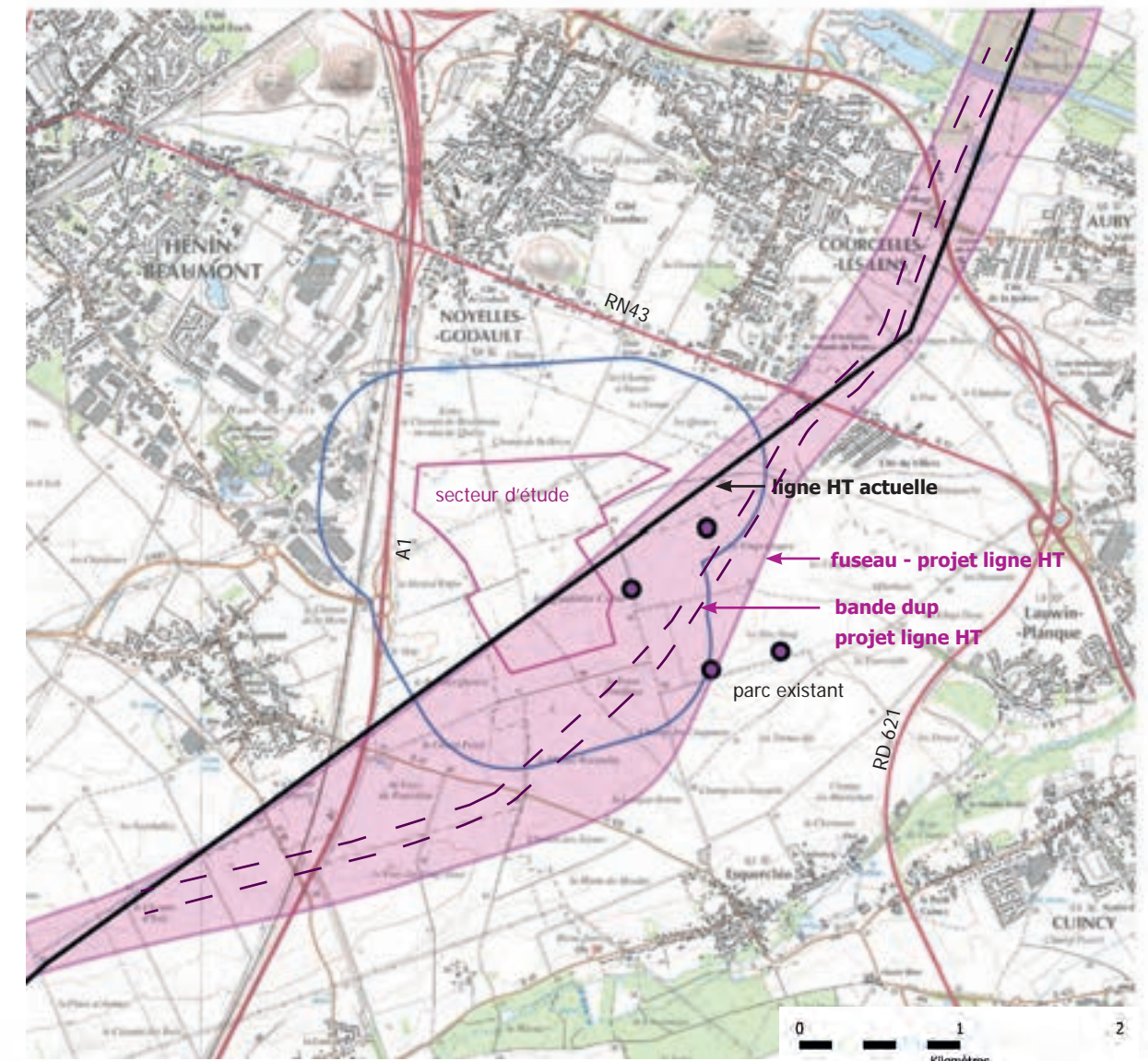


FIGURE 3 : SITUATION À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

page suivante :

FIGURE 4 : PRÉSENTATION DU SITE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

(Source : Géoatlas.fr et Larousse.fr)





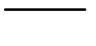



Projet d'extension du parc éolien de  
Plaine-de-l'Escrebieux

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

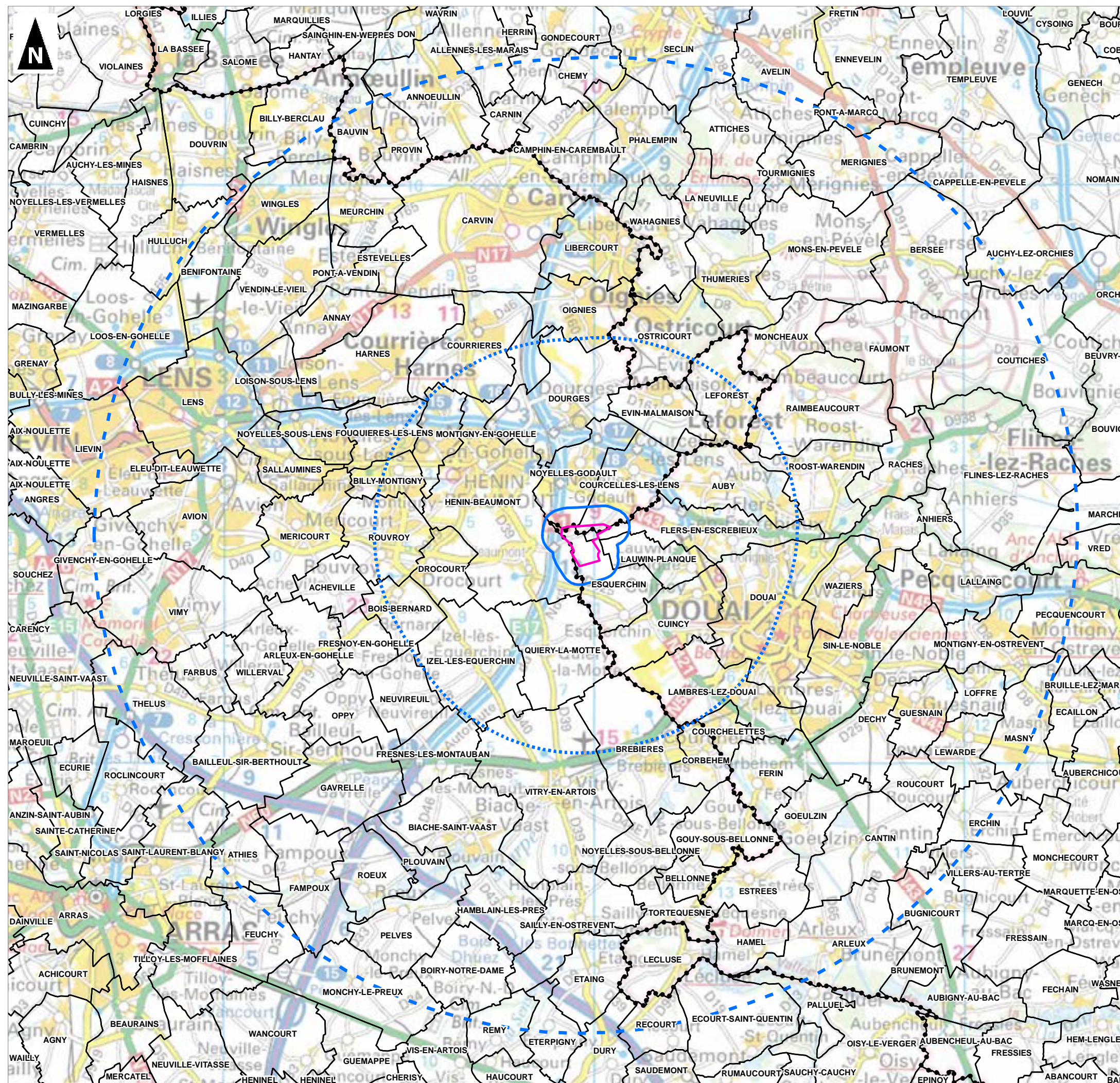
Situation du projet de parc éolien  
à l'échelle du périmètre éloigné



-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (15 km)
-  limite communale
-  Limite départementale



Réalisation : AIRELE 2016  
Source de fond de carte : IGN, Scan 250 - IGN, Scan 1000  
Sources de données : IGN BD Carto, ECOTERA - AIRELE, 2016





### 1.1.4. QUELQUES DÉFINITIONS PRÉALABLES

#### 1.1.4.1. NOTIONS DE VISIBILITÉ

Selon la définition appliquée aux Monuments Historiques, il y a **covisibilité** si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- L'immeuble est visible depuis le monument (usuellement à tort appelé covisibilité ou covisibilité simple) ;
- L'immeuble et le monument sont visibles en même temps depuis un point donné.

La **covisibilité** définie dans le cadre de la protection au titre des Monuments historiques parle d'une vision directe du lieu d'implantation avec le monument historique protégé, dans le rayon de 500 mètres généré par ce dernier, ou bien la vision simultanée du monument et du lieu d'implantation à partir de tout autre point situé dans un périmètre de 500 mètres.

La notion d'**intervisibilité** est un terme plus technique. Elle correspond à la perception du lieu d'implantation et de l'édifice considéré depuis un même point d'observation, mais dans un axe de perception différent. L'observateur doit tourner la tête pour voir successivement les deux éléments.

Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons les définitions suivantes :

- **Visibilité** : l'éolienne est visible depuis l'édifice et/ou l'édifice visible depuis l'éolienne.
- **Covisibilité** : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné.
- **Intervisibilité** : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné, mais pas dans le même axe de vue.

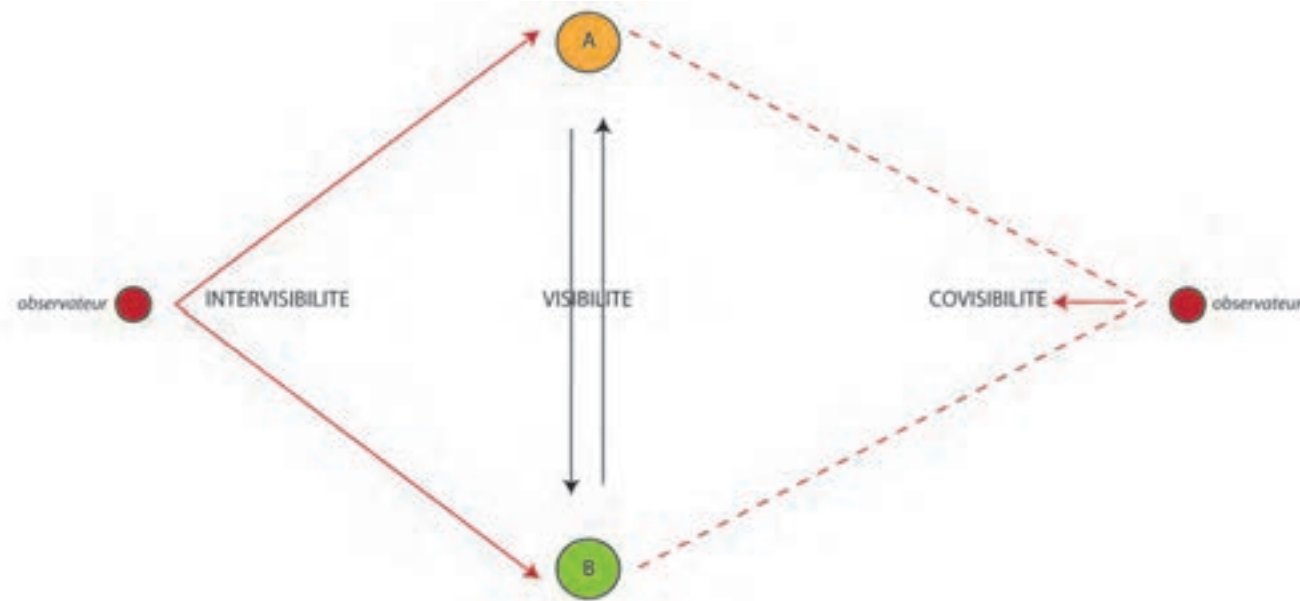


FIGURE 5 : NOTIONS DE COVISIBILITÉ ET INTERVISIBILITÉ

#### 1.1.4.2. NOTIONS DE CONTRASTE VISUEL

La notion de contraste visuel est importante à mentionner, car elle intervient sur la perception que l'observateur a d'un parc éolien, selon son emplacement de vue.

Ainsi, la présence d'un fond composé de nombreux éléments paysagers ou d'un fond sombre atténue l'impression visuelle laissée par une éolienne dans le paysage. Au contraire, une éolienne se détachant sur le ciel ou un aplat de cultures est beaucoup plus en vue.

De même, l'observateur aura une perception différente selon l'angle du champ de vision. Une éolienne est perçue différemment dans un champ de vision très large (panorama de plus de 100° qui oblige à tourner la tête pour en voir tous les éléments), et dans un champ de vision très étroit (fenêtre visuelle, avec un angle de vue réduit par les éléments paysagers cadrant la vue).

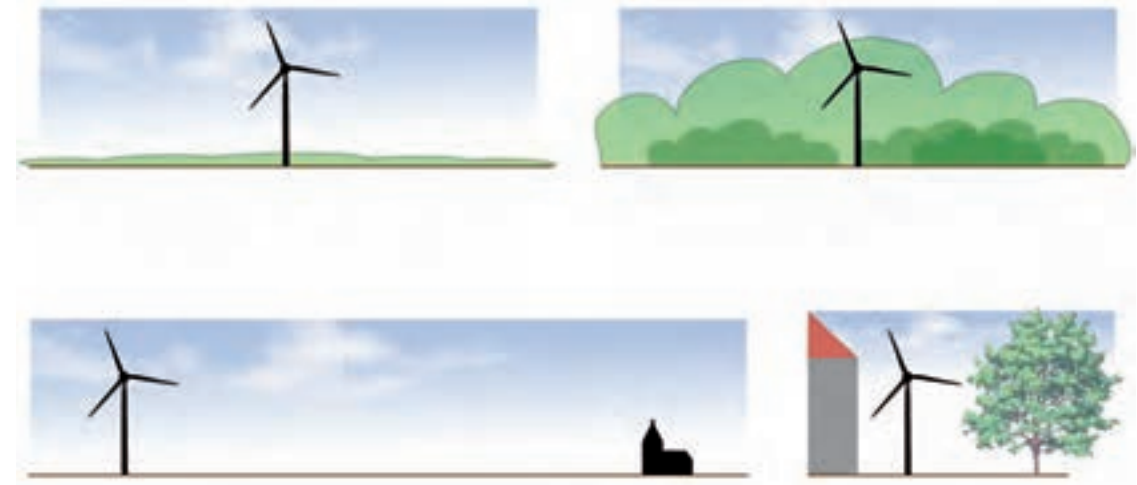


FIGURE 6 : NOTIONS DE CONTRASTE VISUEL

## 1.2. DOCUMENTS DE CADRAGE

### 1.1.5. ATLAS RÉGIONAL DES PAYSAGES

Edité à l'automne 2005 par la DIREN Nord-Pas-de-Calais, l'atlas a été rédigé par différents spécialistes indépendants : paysagiste, architecte-urbaniste, géographe et écologue.

L'atlas propose une partie générale décrivant le territoire selon différentes thématiques (culturelle, géographique, historique...). Cette première partie conclut sur un découpage du territoire en grands paysages régionaux.

La seconde partie décrit chacun de ces paysages et précise les enjeux qui leur sont attachés.

### 1.1.6. DOCUMENTS D'OBJECTIFS DE LA MISSION BASSIN MINIER DU NORD-PAS-DE-CALAIS

La Mission Bassin Minier Nord - Pas-de-Calais est un outil d'ingénierie de développement et d'aménagement du territoire, créé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, suite à une décision interministérielle, pour appuyer la mise en oeuvre d'un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier.

Depuis l'inscription du Bassin Minier sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco en juin 2012, la Mission a été désignée partenaire de la gestion du label.

La présente étude s'appuie sur les cartes de diagnostic du paysage et d'objectifs de qualité paysagère réalisés par l'atelier de l'Isthme et le bureau Urbicand pour la Mission.

### 1.2.1. SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (2012)

Le schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE) du Nord-Pas-de-Calais a été approuvé par arrêté du Préfet de région le 20 novembre 2012 et par délibération de l'assemblée plénière du Conseil Régional.

Le volet annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), intitulé "schéma régional éolien" (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturel et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

L'élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE s'appuie sur les démarches existantes au niveau départemental, régional et infrarégional, afin d'aboutir à un document de cadrage régional.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie.

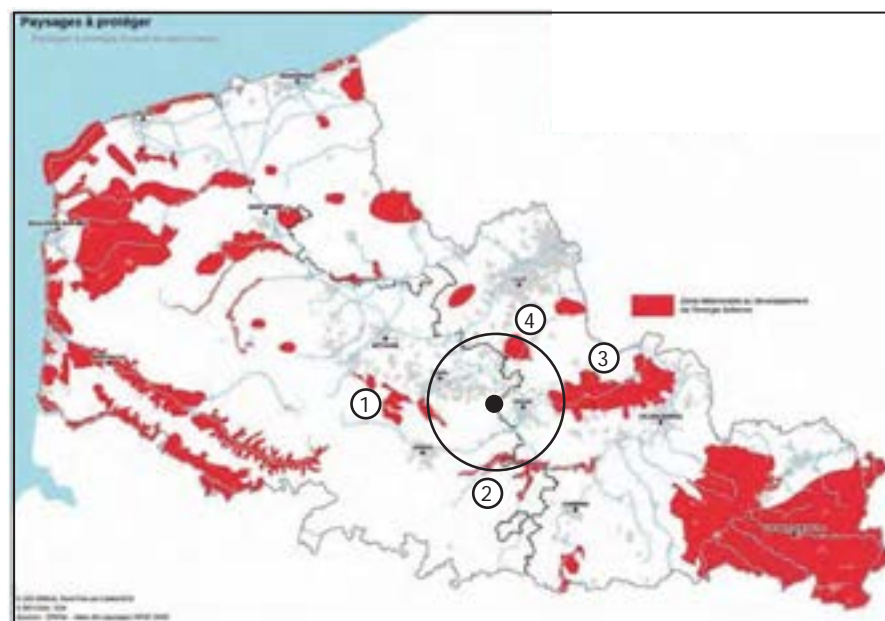


FIGURE 7 : SRE - PAYSAGES A PROTÉGER

- **Les paysages «à protéger»**

Il s'agit des territoires définis dans l'atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais comme «sites remarquables», en reprise d'un recensement effectué par la DIREN en 1999.

Ces paysages constituent des zones défavorables à l'éolien dans le SRE.

**Le projet n'empiète pas sur ces territoires**, les plus proches étant :

- 1. la crête de Lorette et la faille de Marqueffles,
- 2. les marais et les étangs de la Sensée,
- 3. la plaine de la Scarpe et les marais de Marchiennes
- 4. et les abords de la forêt de Phalempin.

- **Les paysages à petite échelle**

**Le projet s'inscrit en dehors des paysages à petite échelle** jugés par le SRE inadaptés à l'éolien.

Le site se situe notamment à distance des belvédères artésiens qui accueillent quatre monuments historiques emblématiques :

Vimy, Mont-Saint-Eloi, Notre-Dame-de-Lorette, beffroi d'Arras.

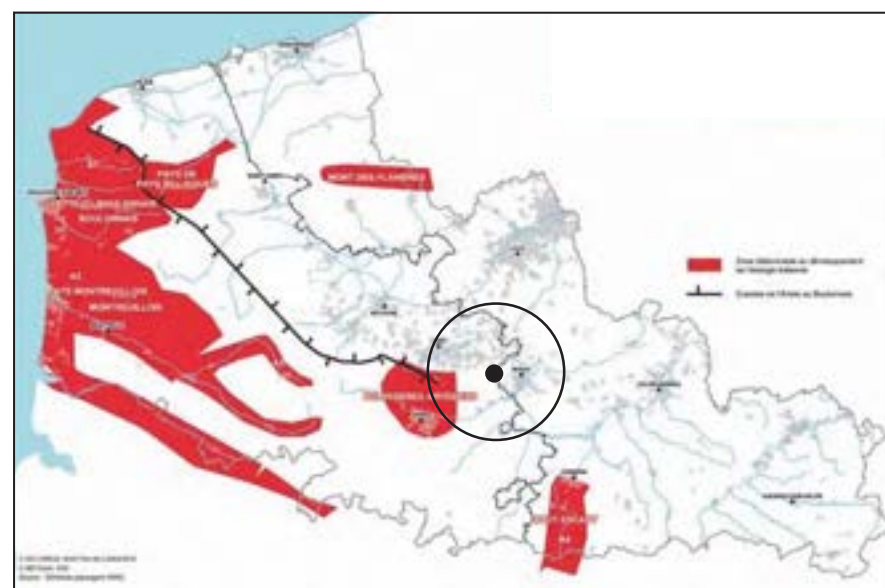


FIGURE 8 : SRE - PAYSAGES A PETITE ÉCHELLE

- **Les paysages réglementés**

Le SRE exclut des zones favorables à l'éolien les sites classés et inscrits et les ZPPAUP.

**Le projet n'interfère avec aucun de ces sites.**

Ces territoires font l'objet d'une étude approfondie dans la suite du dossier.

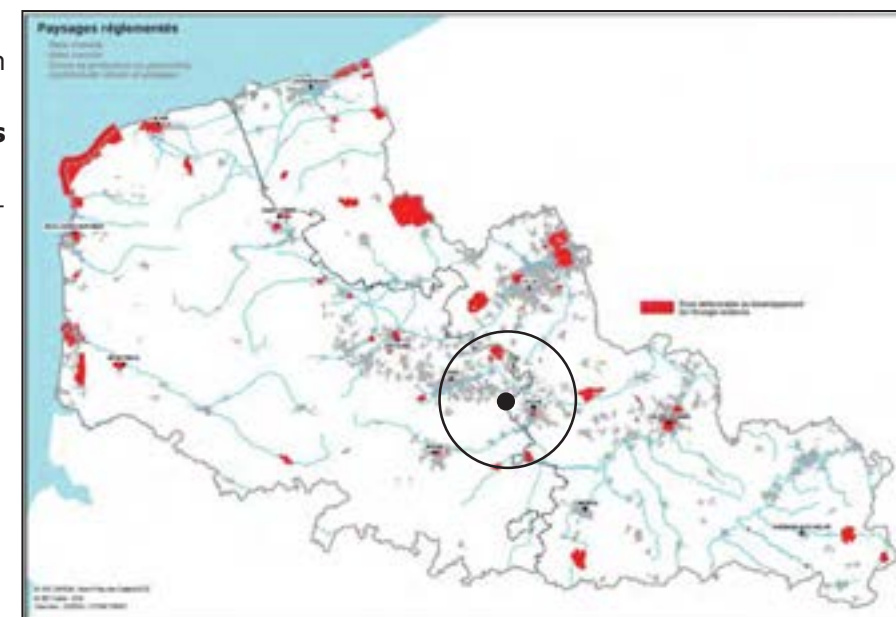


FIGURE 9 : SRE - PAYSAGES RÉGLEMENTÉS

- **Les paysages de belvédère**

Dans le Pas-de-Calais, ces périmètres sont issus de l'étude «éoliennes et patrimoine» réalisée par le SDAP62. A proximité du secteur d'étude, ils entourent les sites de Vimy, du Mont-Saint-Eloi et de Fresnicourt.

Dans le Nord, les périmètres sont issus du Schéma Paysager Eolien Départemental. A proximité du secteur d'étude, le chevalement de Lewarde a été répertorié.

**Le secteur d'étude n'empiète sur aucun de ces périmètres.**

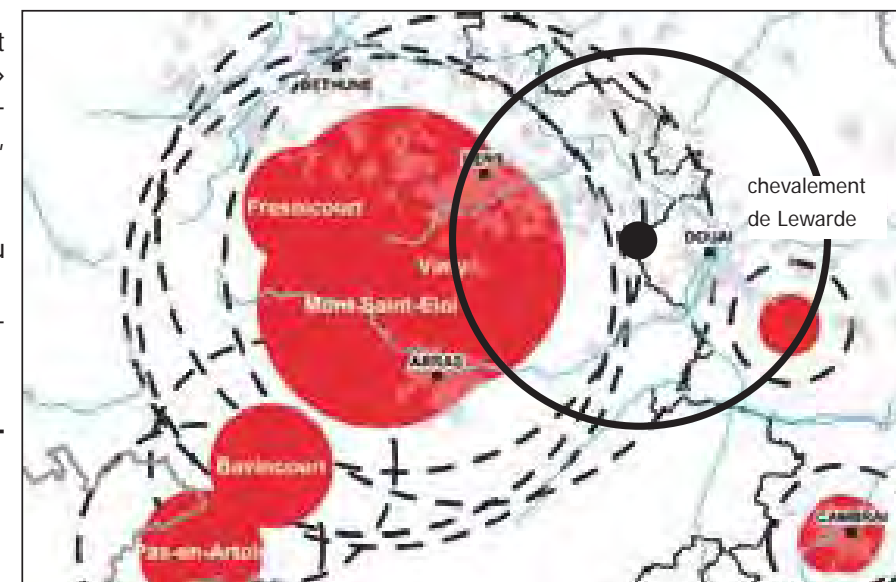


FIGURE 10 : SRE - PAYSAGES DE BELVÈDÈRES

- **Les cônes de vue depuis le patrimoine culturel**

Ces cônes de vue ont été répertoriés par les SDAP des départements Nord et Pas-de-Calais.

**Le secteur d'étude est situé à l'écart de ces cônes de vue.**

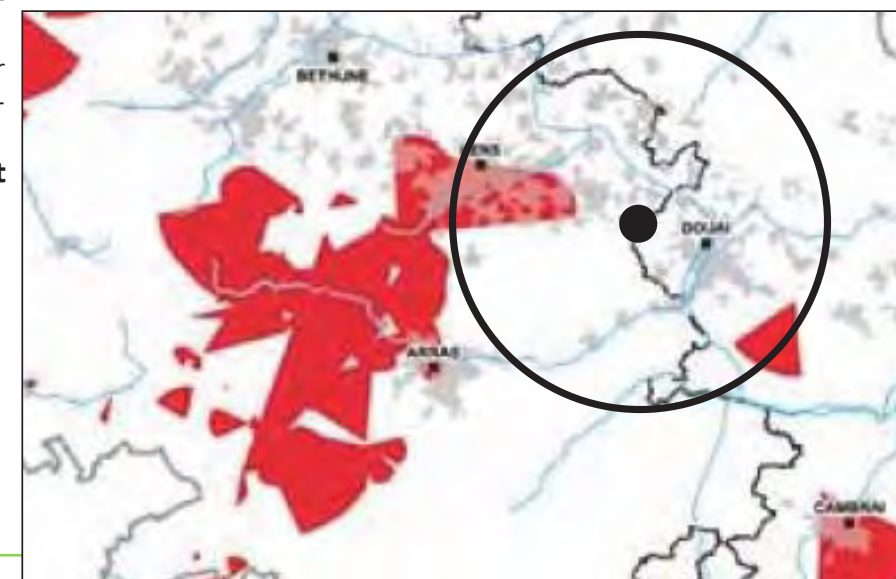


FIGURE 11 : SRE - CONES DE VUE - PATRIMOINE CULTUREL



• Synthèse des enjeux liés à l'implantation d'éoliennes

La cartographie finale du SRE définit des secteurs d'étude pour lesquels sont détaillés les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes.

Le secteur d'étude se situe dans le secteur «Lillois-Béthunois-Douais», en zone «favorable au développement de l'énergie éolienne». Le SRE indique que «quelques projet en ponctuation pourraient être développés» dans cette zone.

**En l'occurrence, le projet s'inscrit dans un pôle de ponctuation, qui englobe également le parc existant.**

1.2.2. SCOT DU GRAND DOUAISIS

Le rapport de présentation du Scot du Grand Douaisis évoque le développement éolien en ces termes : «**L'implantation de parcs éoliens est prévisible mais sera encadrée, notamment de manière à limiter l'impact visuel sur les sites naturels et urbains de qualité.**»

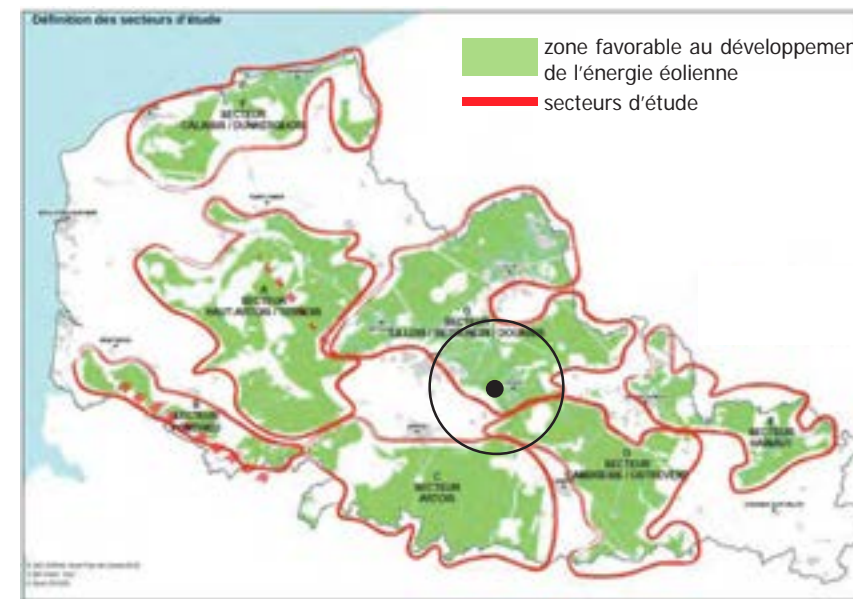


FIGURE 12 : SRE - ZONES FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

symbolisation du projet sur les cartes :

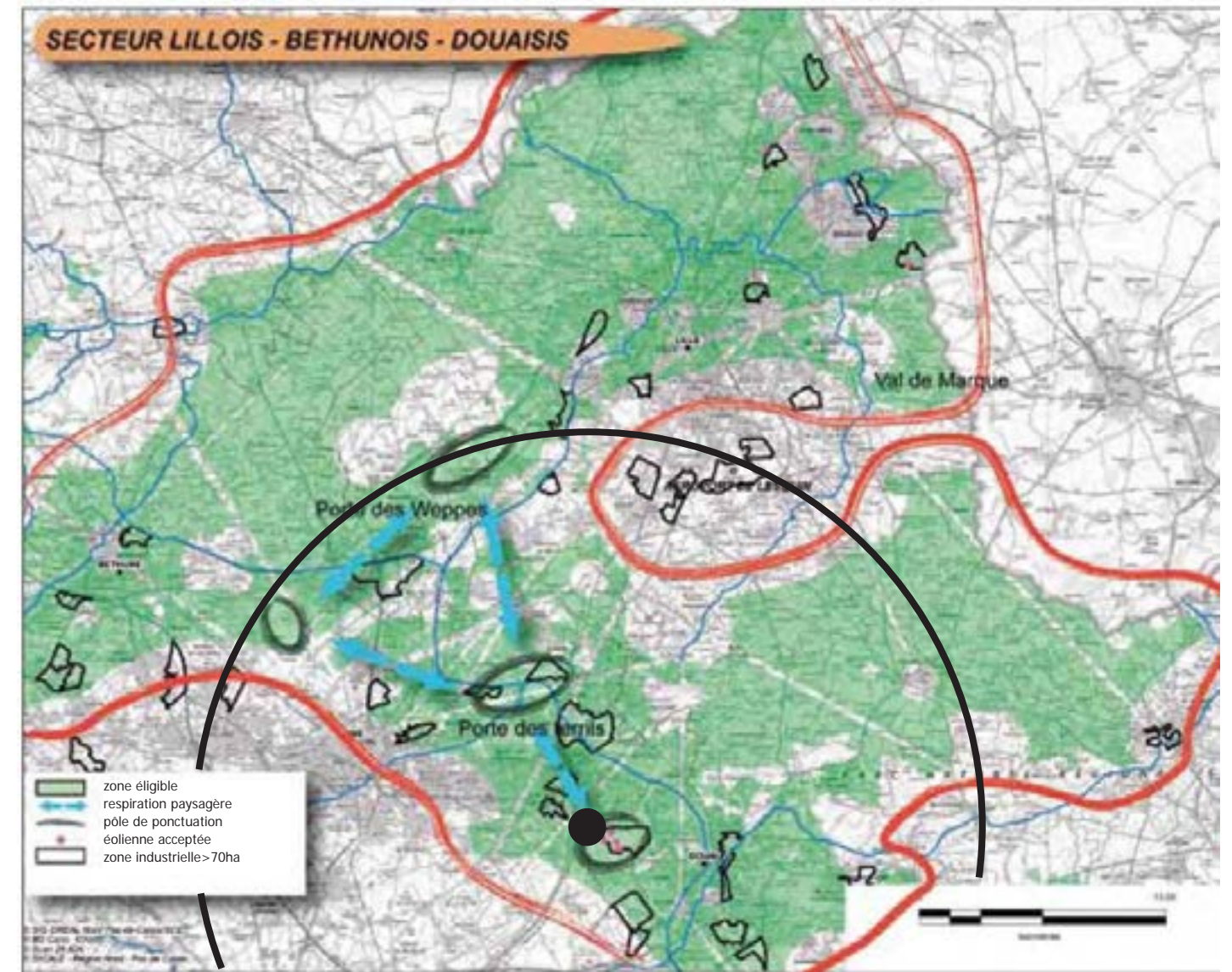
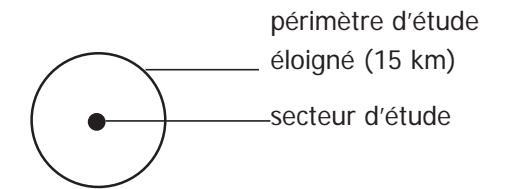


FIGURE 13 : SRE - STRATÉGIE D'IMPLANTATION



### 1.2.3. CONTEXTE ÉOLIEN AU 31-08-2016

A l'échelle du périmètre éloigné, le territoire est faiblement pourvu en éoliennes puisque le seul parc en fonctionnement est le parc éolien de Plaine de l'Escrebieux à Lauwin-Planque mis en service en octobre 2014.

Dans l'Artois, la densité en parcs éoliens augmente avec trois parcs construits à proximité du territoire d'étude : l'éolienne de Wancourt, le parc éolien de la Plaine d'Artois et le parc éolien des crêtes d'Hénel.

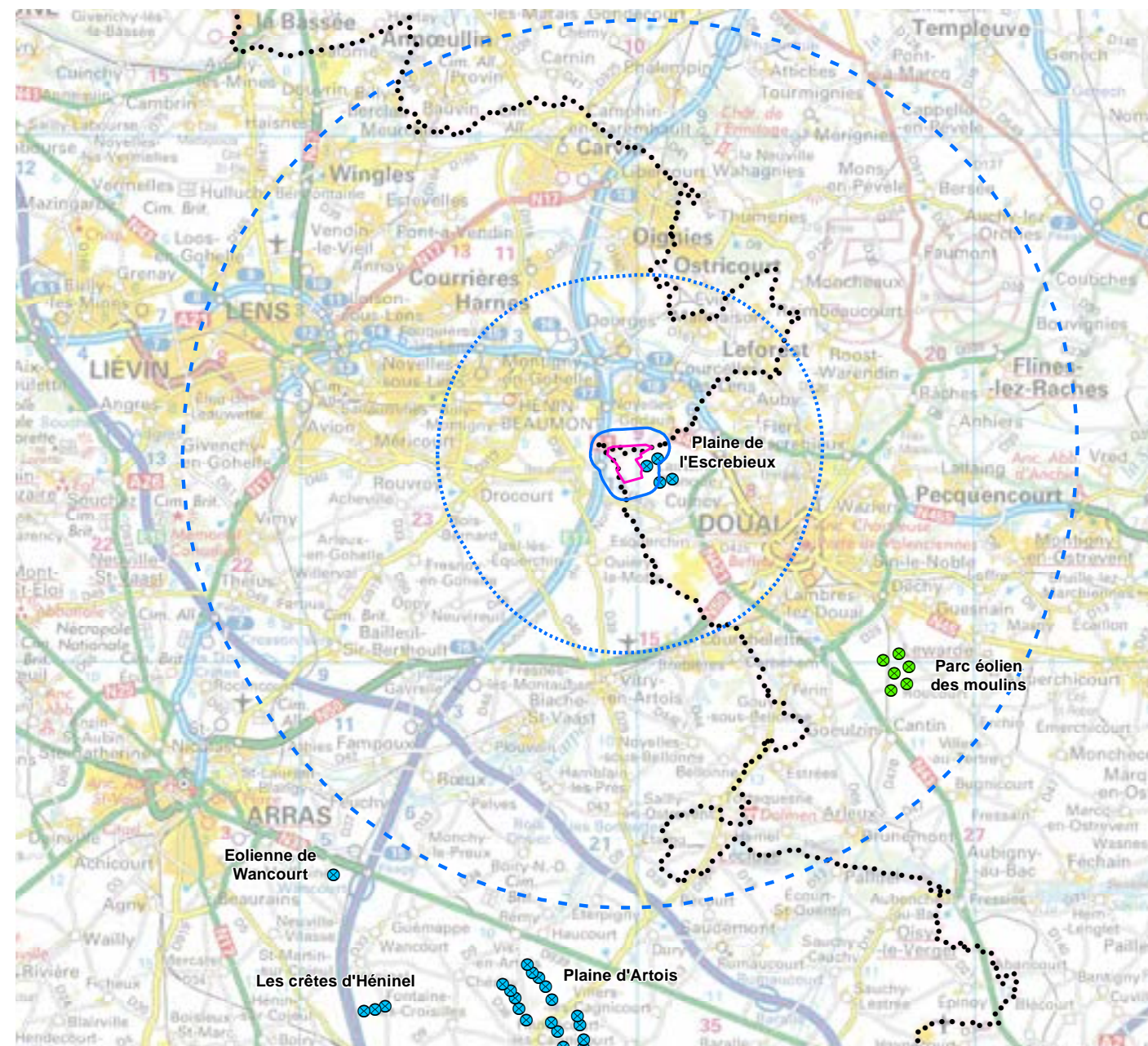
Le parc éolien existant de Plaine de l'Escrebieux est composé de 4 éoliennes de 150 mètres de hauteur totale, de la marque Siemens.

Communes	Nom du parc	Nbre d'éoliennes	Distance au projet	Etat
LAUWIN-PLANQUE	Plaine de l' Escrebieux	4	0 km	construit
CANTIN, DECHY, ROUCOURT	Parc éolien des Moulins	6	10,6 km	accordé

FIGURE 14 : CONTEXTE ÉOLIEN A L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ- RECAPITULATIF



Photographie 1 : parc éolien existant - vue depuis le sud du parc



- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (600 m)
- Périmètre intermédiaire (6 km)
- Périmètre éloigné (15 km)
- ..... Limite départementale

Contexte éolien au 31 août 2016 :

- Eolienne construite
- Permis de construire accordé

FIGURE 15 : CONTEXTE ÉOLIEN - LOCALISATION DES PARCS

## 2. ETAT INITIAL DU PAYSAGE



## 2.1. INSCRIPTION DANS LE GRAND PAYSAGE

Les grands paysages régionaux sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui ont leur propre ambiance paysagère. Ces secteurs sont ensuite découpés dans l'atlas en entités paysagères.

Ainsi la lecture des entités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les entités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de cette entité est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle.

### 2.1.1. LES PAYSAGES MINIERS

Les paysages miniers constituent un ensemble très étendu dans le sens ouest-est (environ 100 kilomètres, de l'ouest de Béthune à la Belgique), mais très étroit (une dizaine de kilomètres seulement).

Ces paysages sont caractérisés par l'omniprésence des motifs liés à l'exploitation historique du sous-sol charbonneux : terrils, anciens carreaux et chevalements fondent le motif de base de ce grand paysage régional.

L'activité minière qui s'y est tenue de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XX<sup>e</sup> siècle a imposé la marque de ce «monofonctionnalisme» dans l'occupation du sol. Ainsi, la répétition des motifs crée une forte homogénéité et a donné lieu à une grande densité urbaine qui brouille la conception habituelle de la limite ville-campagne.

L'imbrication de ces éléments types avec les éléments naturels du paysage crée néanmoins une certaine diversité, qui permet de différencier plusieurs séquences.

**Le secteur d'étude se situe à l'intérieur du bassin douaisien, à la frontière avec le bassin lensois situé directement à l'ouest. Les relations visuelles fortes entre le secteur d'étude et les deux agglomérations placent en réalité le projet à l'interface des deux entités.**

#### 2.1.1.1. BASSIN DOUAISIEEN

Le bassin douaisien se caractérise par une certaine complexité, liée à la situation du bassin à la limite entre «haut pays» et «bas pays». Le bas-pays fait en effet une incursion dans le bassin minier avec la présence de la plaine humide de la Scarpe à l'est de Douai. Les paysages miniers mêlent ainsi terrils et milieux humides, fermes et cités minières.

Au centre du bassin, Douai se distingue de ses consœurs Lens et Valenciennes, villes minières. Cité administrative, marquée par son passé d'ancienne capitale régionale, et s'étend de part et d'autre de la Scarpe canalisée qui constitue aujourd'hui un lieu d'agrément.

#### 2.1.1.2. BASSIN LENSOIS

Le bassin de Lens, très homogène, se rapproche de l'«image d'Epinal» du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. De l'Ouest de Lens jusqu'à l'A1, l'entité se caractérise par une très forte densité urbaine, où s'entremêlent les cités et les anciens carreaux en laissant très peu d'espace aux espaces ruraux interstitiels.

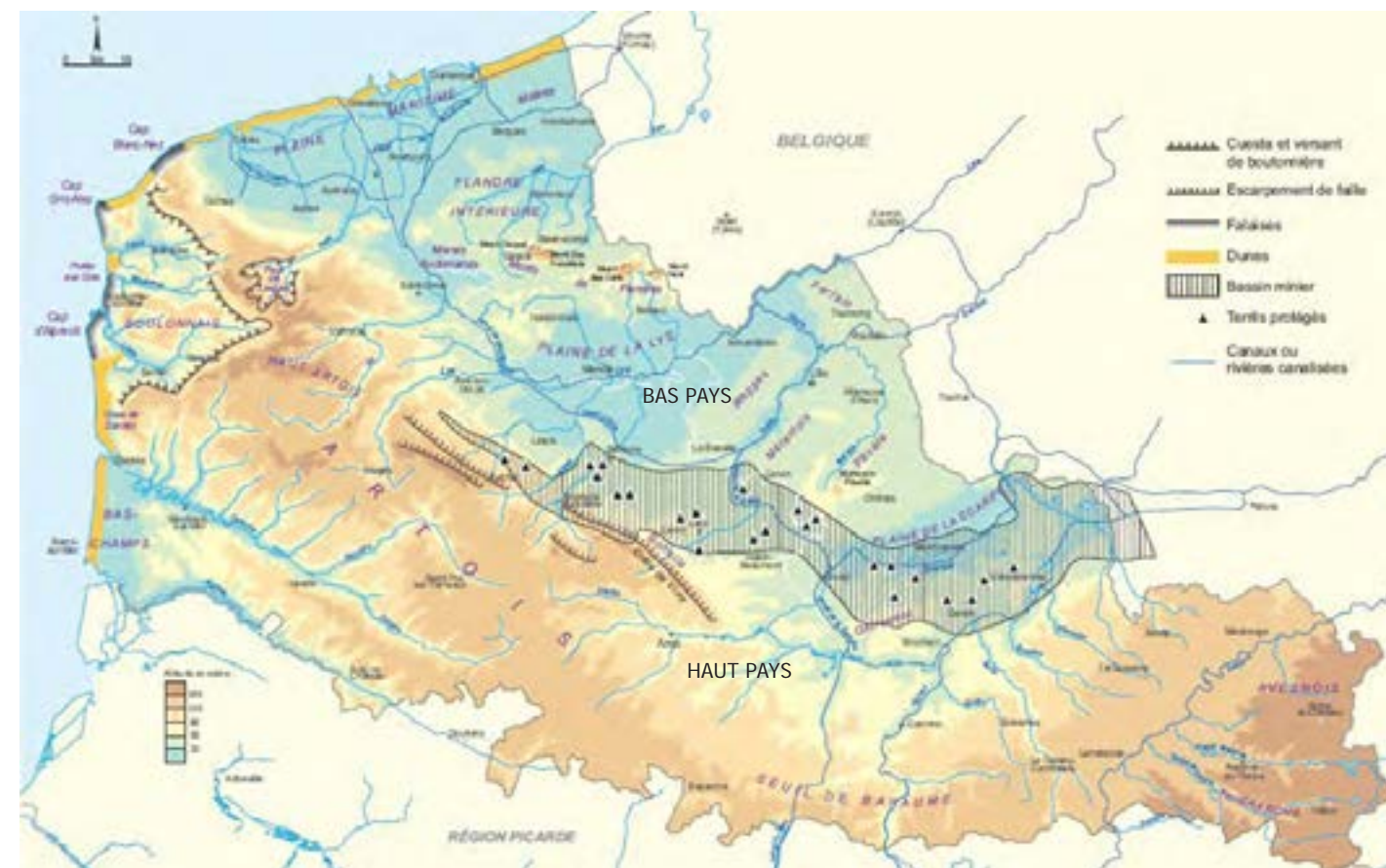


FIGURE 16 : SITUATION DU BASSIN MINIER  
(Source : Atlas des paysages du N.P.D.C)



Photographie 2 : paysages miniers (vue sur sur le terril Sainte-Henriette depuis le secteur d'étude)








# LES VENTS DE L'EST ARTOIS



Projet d'extension du parc éolien de  
Plaine-de-l'Escrebieux

Dossier de Demande d'Autorisation Unique




## Entités paysagères

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (15 km)
-  Limite départementale



### PAYSAGES MINIERS

-  1 Le bassin douaisien
-  2 Le bassin lensois


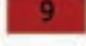
### PAYSAGES DES BELVEDERES ARTESIENS ET DES VAUX DE SCARPE ET DE SENSÉE

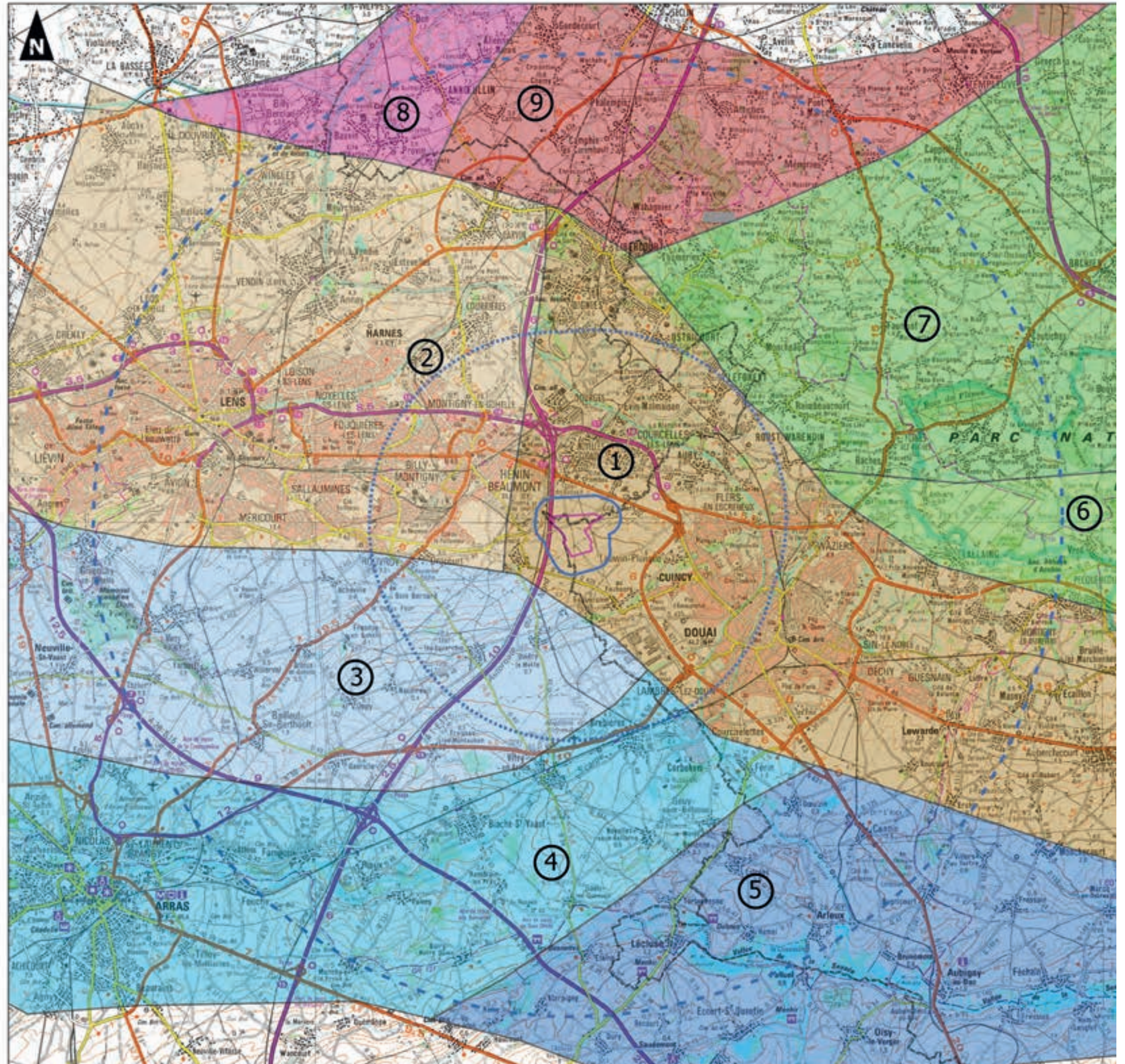
-  3 Les belvédères artésiens
-  4 Le val de Scarpe
-  5 La vallée de la Sensée

### PAYSAGES DE PEVELE ET DE LA PLAINE DE LA SCARPE

-  6 La plaine de la Scarpe
-  7 La Pévèle

### PAYSAGES METROPOLITAINS

-  8 La vallée de la Deûle
-  9 Les campagnes urbaines sud et est



Groupe  
**auddicé**

Réalisation : AIRELE 2016  
Source de fond de carte : IGN, Scan 250 - IGN, Scan 1000  
Sources de données : CHRS Ladys, ECOTERA - AIRELE, 2016



## 2.1.2. LES AUTRES GRANDS PAYSAGES RÉGIONAUX

### 2.1.2.1. BELVÉDÈRES ARTÉSIENS ET DES VAUX DE SCARPE ET DE SENSÉE

Au sud du secteur d'étude, les belvédères constituent un paysage d'interface. Ils s'inscrivent en effet à la transition entre les grands plateaux artésiens et cambrésiens, plus au sud, et le bassin minier, au nord, entre des paysages à dominante rurale et d'autres à dominante urbaine.

Ni tout à fait ruraux, ni tout à fait urbains donc, ces paysages de cultures sont marqués par l'omniprésence de diverses infrastructures : LGV, autoroute, lignes HT, routes nationales...et par les horizons urbains des bourgs et des agglomérations du bassin minier.

#### Crête de Vimy

Au nord d'Arras, la rupture de pente brutale qui délimite la vallée de la Scarpe donne lieu à un belvédère dominant la ville d'une cinquantaine de mètres. Cette succession de points hauts est marquée par la présence de sites commémoratifs et de cimetières militaires liés aux conflits mondiaux. Le mémorial canadien de Vimy et la colline de Notre-Dame de Lorette étant les sites emblématiques de cette ligne de crête, théâtre de batailles célèbres de la guerre 14-18.

### 2.1.2.2. PÉVÈLE ET PLAINE DE LA SCARPE

A l'est du secteur d'étude, cet ensemble est marqué par l'imbrication et l'entrelacement de motifs : forêt et champ, champ et pré, routes et voies d'eau...dans des paysages dessinés par l'eau. Celle-ci, souvent affleurante, est le principe organisateur de ce territoire.

L'habitat est dispersé dans la campagne et compose un paysage en plans successifs marqués par l'agencement entre bâti, routes et champs.

#### La Pévèle

En Pévèle, la plaine humide est marquée par la présence de buttes témoins, la plus remarquable étant celle de **Mons-en-Pévèle**, qui culmine à 110 mètres au nord-est du secteur d'étude.

Le sud de l'entité est marqué à la transition avec le bassin minier, par la présence d'un ensemble forestier morcellé qui s'étend des forêts de Flines-les-Râches au massif de Phalempin.

#### La plaine de la Scarpe

Dans la plaine de la Scarpe, fréquemment inondée, l'eau représente une contrainte pour l'urbanisation, plus concentrée qu'en Pévèle. L'humidité constitue un paramètre fondamental de ce paysage, marqué par un réseau de profonds fossés.

### 2.1.2.3. PAYSAGES MÉTROPOLITAINS

Au nord du secteur d'étude, ces paysages correspondant à l'aire urbaine de Lille. La limite sud de ce territoire est marquée par la forêt de Phalempin. Ce territoire interfère peu avec le secteur d'étude.

## 2.2. ELEMENTS STRUCTURANTS

### 2.2.1. PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

La carte ci-après présente les éléments qui dessinent la structure paysagère du territoire à l'échelle du périmètre éloigné :

- vallées,
- principaux reliefs : crête de Vimy, butte de Mons-en-Pévèle,
- agglomérations de Lens et de Douai,
- urbanisation de «transition» entre la péri-urbanisation de Lens et Douai et la campagne au nord du canal de la Deule,
- terroirs,
- principaux boisements,
- principales infrastructures de transport et GRP (Grande Randonnée de pays) Bassin minier.



Photographie 3 : belvédères artésiens au niveau de Bailleul-Sir-Berthoult



Photographie 4 : butte de Mons-en-Pévèle



# LES VENTS DE L'EST ARTOIS

Projet d'extension du parc éolien de  
Plaine-de-l'Escrebieux

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

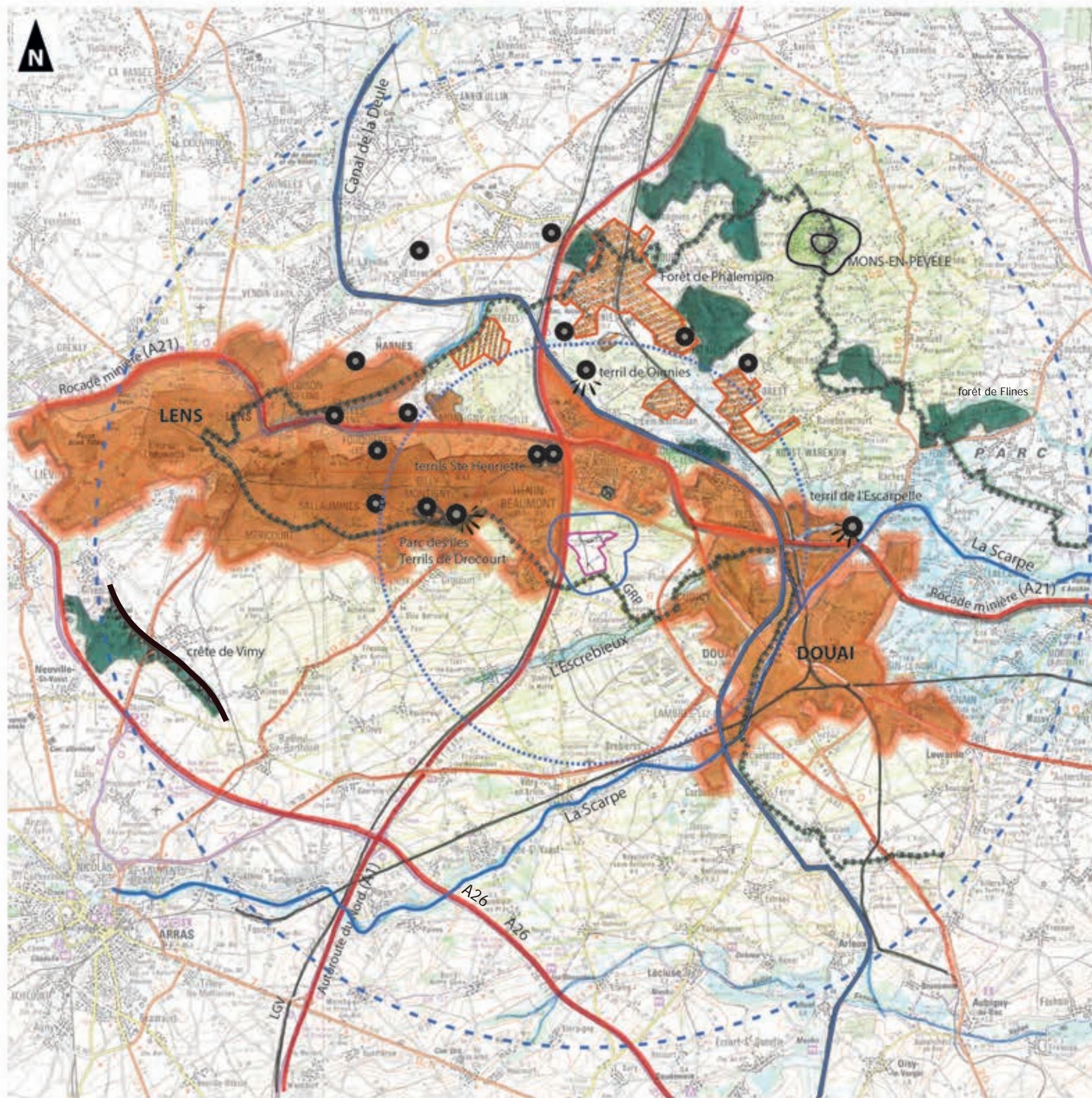
## Structures paysagères à l'échelle du périmètre éloigné



- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (600 m)
- Périmètre intermédiaire (6 km)
- Périmètre éloigné (15 km)
- Continuité urbaine entre Lens et Douai
- Urbanisation de transition entre agglomération et campagne
- Principaux boisements
- Principaux axes routiers
- Principales voies ferrées
- GRP «Bassin minier»
- Principaux terrils (non accessibles)
- Terrils accessibles avec vues panoramiques sur le paysage



Réalisation : AIRELE 2016  
Source de fond de carte : IGN, Scan 100 - IGN, Scan 1000  
Sources de données : IGN BD Cartho, ECOTERA - AIRELE, 2016





## 2.2.2. PÉRIMÈTRE INTERMÉDIAIRE

La structure du paysage, dans le contexte particulier du secteur d'étude, se lit préférentiellement à l'échelle du périmètre intermédiaire (rayon de 6 kilomètres autour du secteur d'étude).

### 2.2.2.1. LE SOUS-SOL HOUILLER

Les terrils sont les traces superficielles de l'existence d'un patrimoine géologique invisible en surface. Les veines de houille ont été exploitées en creusant des puits verticaux et remontées à la surface par la « machine d'extraction » localisée au niveau du chevalement. Ces veines de houille sont situées à une profondeur pouvant atteindre 250 mètres.

Au dessus de ces veines de houille, une couche de dépôts sédimentaires du Crétacé offre un sous-sol propice à l'agriculture.

### 2.2.2.2. L'EAU : VALLONS ET CANAUX

#### L'eau canalisée

Les canaux de la Deûle et de la Sensée entourent le territoire du secteur d'étude au nord et à l'est. Le passage de l'eau conditionne le développement urbain, à la fois limite et élément central.

- **Le canal de la Scarpe** est dérivé de la vallée de la Scarpe au sud de Douai et poursuit sa route à l'intérieur de la ville avant de rejoindre le canal de la Deûle.
- **Le canal de la Deûle** marque ainsi une frontière, en parallèle de la rocade minière, entre l'agglomération Lens-Douai et des ambiances urbaines, et la présence de bourgs entrecoupés de boisements et de champs sur sa rive nord.

Les canaux s'accompagnent d'une activité industrielle qui les cache parfois au reste de l'urbanisation.

#### Les vallons

Les étendues de champs qui séparent les agglomérations de Lens et de Douai sont barrées par plusieurs vallons parallèles :

- **le vallon de l'Escrebieux**, directement au sud du secteur d'étude, accueille les bourgs péri-urbains de Izel-les-Esquerchin, Quiéry-la-Motte et d'Esquerchin. Les pentes douces du vallon accueillent boisements, urbanisation et cultures. La persistance de structures bocagères ponctuelles et la présence des boisements confèrent à l'ensemble une ambiance champêtre.
- **la vallée de la Scarpe**, plus au sud, offre un aspect très urbain. Ses pentes très faibles au droit du secteur d'étude, accueillent la péri-urbanisation du sud-ouest de Douai, rattachée à la RD950.

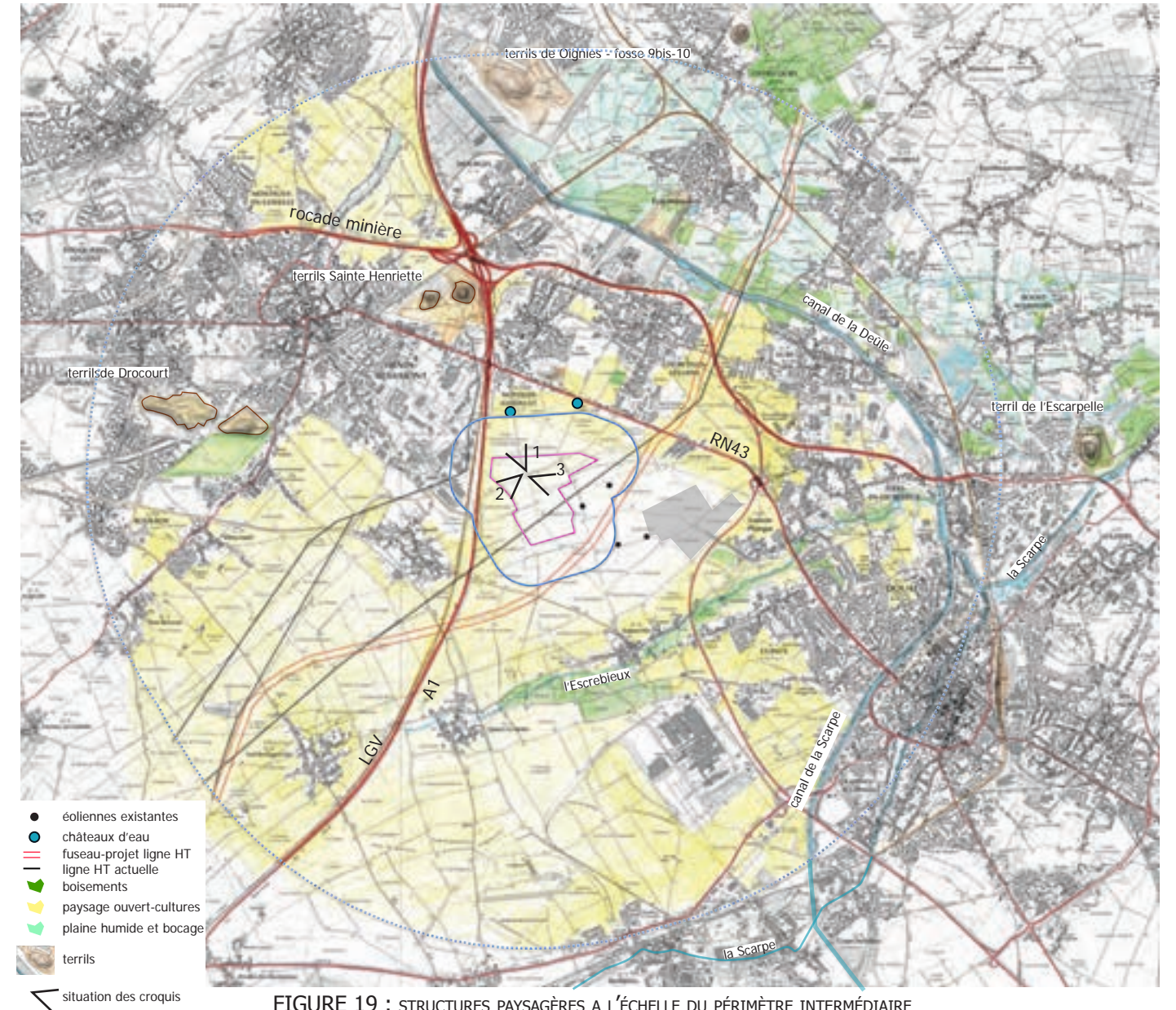


FIGURE 19 : STRUCTURES PAYSAGÈRES A L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE INTERMÉDIAIRE



Photographie 5 : le canal de la Deule



Photographie 6 : la Scarpe à Douai



### 2.2.2.3. LES TERRILS, REPÈRES DANS LE PAYSAGE

Dans un contexte de «plat pays», les terrils offrent les repères verticaux les plus significatifs du paysage. Le secteur d'étude est ainsi entouré par quelques terrils remarquables :

- les deux terrils de Drocourt, au sud d'Hénin-Beaumont
- les deux terrils coniques au carrefour de l'A1 et de l'A21 (terrils Sainte-Henriette),
- le terril à proximité de Oignies (terrils des fosses 9bis et 10),
- le terril de Roost-Warendin (terril de l'Escarpelle), au nord de Douai.

Ces terrils, d'une altitude pouvant atteindre 120 mètres d'altitude au droit du secteur d'étude, constituent à la fois des repères et des obstacles visuels. Certains étant accessibles au public sont aussi des belvédères offrant des vues lointaines sur le bassin minier.

### 2.2.2.4. LES ESPACES OUVERTS

La présence d'espaces dégagés est un préalable essentiel à la perception des terrils et des chevalements. A ce titre, le secteur d'étude se présente comme un espace central pour l'observation des paysages miniers. Il joue en particulier un rôle de «parvis» pour l'observation des terrils coniques du carrefour A1/A21 (cf croquis ci-contre). Traversé par le GRP Bassin minier au sud du secteur d'étude, ce «triangle» agricole est donc important dans l'appréciation du paysage.

### 2.2.2.5. LES PAYSAGES URBAINS

Le secteur d'étude se situe dans un contexte très urbanisé. Les franges urbaines entourent le secteur à l'ouest, au nord et au sud.

L'urbanisation de Lens et de Douai ont suivi des logiques différentes :

- Lens, petit bourg jusqu'au début de l'activité minière, s'est développé longitudinalement, avec l'agrègement de cités minières, ordonnées soit le long des cavaliers et des voiries (urbanisation linéaire), soit de manière groupée, selon une trame viaire généralement orthogonale.
- Douai s'est développé en étoile à partir des principales voiries, selon un modèle plus classique de développement concentrique.

### Les zones d'activités

Deux grandes zones d'activités marquent les horizons depuis le secteur d'étude :

- la zone commerciale de Noyelles-Godault et Hénin-Beaumont, qui s'étend à l'ouest du secteur d'étude, le long de l'A1 et de la Ligne à Grande Vitesse, dont les bâtiments masquent le centre de Hénin-Beaumont depuis l'extérieur,
- la zone d'activités de Lauwin-Planque, à l'est du secteur d'étude.

Ces deux secteurs ont connu une forte expansion ces dernières années. Une extension de la zone d'activités de Lauwin-Planque est programmée, ajoutant 90000m<sup>2</sup> d'entrepôts aux bâtiments existants.



Photographie 7 : bâtiments d'activités le long de la RN43



FIGURE 20 : VUE DEPUIS LE SECTEUR D'ÉTUDE EN DIRECTION DE NOYELLES-GODAULT (1)

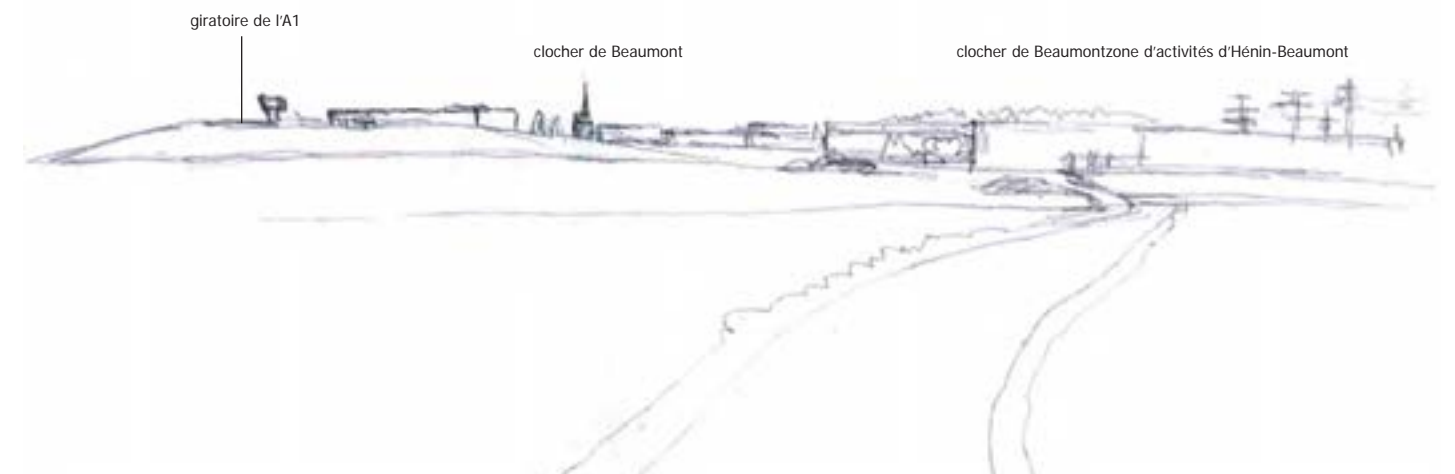


FIGURE 21 : VUE DEPUIS LE SECTEUR D'ÉTUDE EN DIRECTION DE BEAUMONT (2)

### Des cités minières à l'habitat d'aujourd'hui

L'urbanisation historique offre une grande diversité architecturale et chaque cité minière offre des spécificités. La trame orthogonale des voiries dégage des perspectives urbaines qui mettent parfois en scène des éléments signaux du paysage comme les terrils ou les chevalements.

Les lotissements récents, accolés à ces quartiers historiques, ne sont pas toujours distinguables des cités d'origine au premier coup d'oeil. A l'inverse, certaines opérations récentes offrent de nouveaux modèles architecturaux originaux, avec des bâtiments d'habitat collectif, à plusieurs niveaux, comme à Noyelles-Godault.



**Photographie 8** : lotissement récent reproduisant des motifs des cités minières



**Photographie 9** : bâtiments d'habitat collectif sur le site d'un ancien terril à proximité de la RN43



**Photographie 10** : ancienne cité minière (cité de Villers)

### Les villages

Les villages au sud du secteur d'étude présentent dans l'ensemble une forme groupée, au carrefour de voiries. Ces villages accueillent des bâtiments agricoles, reconnaissables à leurs grandes portes de bois.

Toutefois, les bourgs du bassin minier accolés à l'agglomération de Lens, comme Beaumont, comportent aussi des bâtiments agricoles et possèdent ainsi une double identité, à la fois « rurale » et « minière ».

Ces villages s'organisent en chapelet selon deux axes :

- le long de la RD48, suivant la direction du vallon de l'Escrebieux.
- le long de la RD919, au sud d'Hénin-Beaumont.

Autour du secteur d'étude, les clochers constituent des points d'appel et la proximité entre les villages est telle que les clochers des villages sont souvent visibles depuis les villages voisins.



**Photographie 11** : rue de village dans le vallon de l'Escrebieux (Cuincy)

#### 2.2.2.6. LA VÉGÉTATION

La végétation est présente à l'état relictuel en milieu urbain, principalement le long des infrastructures et anciens cavaliers, sur les terrils et dans les parcs urbains. Mal contenue, elle nuit parfois à la lisibilité des autres structures paysagères.

Les boisements accompagnent le cours de l'Escrebieux et le canal de la Deûle. Mais c'est au nord de ce dernier qu'ils deviennent réellement des éléments de composition du paysage. La forêt de Phalempin marque ainsi le passage vers des ambiances plus naturelles et les paysages de Pévèle.

#### 2.2.2.7. LES CHÂTEAUX D'EAU

Les châteaux d'eau sont des éléments de repère dans le paysage, au même titre que les terrils. Au nord du secteur d'étude, les horizons sont marqués par la présence de deux châteaux d'eau (cf figure 19 page 20).



**Photographie 12** : château d'eau au nord du secteur d'étude



### 2.2.2.8. LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures routières et ferroviaires sillonnent le territoire. On se situe ici à un carrefour de grandes infrastructures, d'importance régionale voire nationale. Le gabarit de ces voies s'impose à la topographie locale et les terrassements et ouvrages qui accompagnent leur passage modifient profondément les perceptions du paysage.

Par ailleurs, ces infrastructures offrent de belles fenêtres sur les terrils et autres signaux forts des paysages miniers.

- **l'A21 (rocade minière)**

Elle longe le secteur d'étude au nord. En remblai important au nord de Noyelles-Godault, elle offre pourtant assez peu de vues dégagées du fait de la présence de végétation qui la borde.

- **l'A1 (autoroute du Nord)**

Située à l'ouest du secteur d'étude, elle borde l'urbanisation d'Hénin-Beaumont. En remblai important, elle offre des vues dégagées sur la plaine agricole.

- **la LGV**

Elle longe l'autoroute A1 et s'inscrit en contrebas de cette dernière, du côté d'Hénin-Beaumont. Elle est donc relativement «cachée» dans le paysage.

- **la RN43**

Entre Douai et Lens, cette route concentre une urbanisation d'apparence assez anarchique, avec une succession de hangars, de bâtiments d'activités, entrecoupée de vues sur la «plaine» agricole.

- **la RD621**

La RD621 longe l'agglomération de Douai à l'ouest. L'infrastructure est concernée par un projet de demi-échangeur (cf figure 23 ci-contre). L'aménagement apporte une modification ponctuelle à l'emprise routière, sans conséquence notable sur l'appréciation générale de la plaine (si ce n'est d'en accentuer le caractère routier au détriment des structures rurales en place).

- **les anciennes voies ferrées**

Les cavaliers désaffectés ont aussi marqués le paysage de leur empreinte. Subsistent toujours des remblais et ouvrages d'art. Il faut noter en particulier l'ancienne ligne entre Quiéry-la-Motte et Drocourt, qui occulte les vues vers le nord depuis le bourg de Quiéry-la-Motte.



FIGURE 22 : VUE DEPUIS LE SECTEUR D'ÉTUDE EN DIRECTION DE DOUAI (3)



Photographie 13 : voie ferrée au niveau des terrils de Drocourt



Photographie 14 : ancienne voie ferrée à Quiéry-la-Motte

- **la ligne très-haute-tension de Avelin-Gavrelle**

La ligne très-haute-tension qui traverse actuellement le secteur d'étude est appelée à disparaître, remplacée par une autre ligne au tracé plus sinueux (cf figure 3 page 9). On peut regretter de voir ainsi remplacer un élément lisible, du fait de sa géométrie rectiligne et de ses lignes simples.

- **Le parc éolien existant de Plaine-en-Escrebieux**

Le parc existant s'inscrit comme une ponctuation verticale dans le paysage de plaine. Les éoliennes s'intercalent parfois dans les perspectives et deviennent des éléments «signaux», des repères dans le paysage. Elles sont à rapprocher en cela des terrils et des autres infrastructures verticales comme les châteaux d'eau et les pylones de la ligne très-haute-tension.



FIGURE 23 : SITUATION DU PROJET DE DEMI-ÉCHANGEUR SUR LA RD621 (EX RN421)

## 2.3. SENSIBILITÉ DES PAYSAGES

### 2.3.1. LA SENSIBILITÉ DU GRAND PAYSAGE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

#### 2.3.1.1. GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPACT D'UN PROJET ÉOLIEN SUR LES PAYSAGES

Le paysage est constitué d'éléments visibles et d'éléments perceptibles. La perception qu'un observateur a d'un lieu est souvent personnelle, en revanche ce que l'on y voit peut être analysé et décrit. Les paysages ruraux et urbains sont aujourd'hui en réelle mutation. Tout élément nouveau est susceptible d'en transformer la perception.

S'enfermer dans un regard passéiste sur un état des lieux reviendrait à nier leur mutation. Au contraire, travailler à leur évolution est une démarche dynamique qui permet d'établir les bases sur leur transformation et leur développement.

La compatibilité d'un paysage avec les éoliennes dépend à la fois de sa sensibilité intrinsèque (présence de relief, diversité des ambiances et de l'occupation du sol, présence d'éléments identitaires...), mais aussi de :

- **l'échelle** : un paysage de grande ampleur, qui offre des vues larges correspond à priori plus à l'échelle d'un projet éolien, d'autant plus s'il possède peu de repères permettant des comparaisons d'échelle (église, végétation...).

Cette notion d'échelle s'applique également pour des repères horizontaux.

- **la présence de filtres ou d'écrans visuels** tels que les boisements ou les terrils qui peuvent masquer tout ou partie d'un parc éolien ;

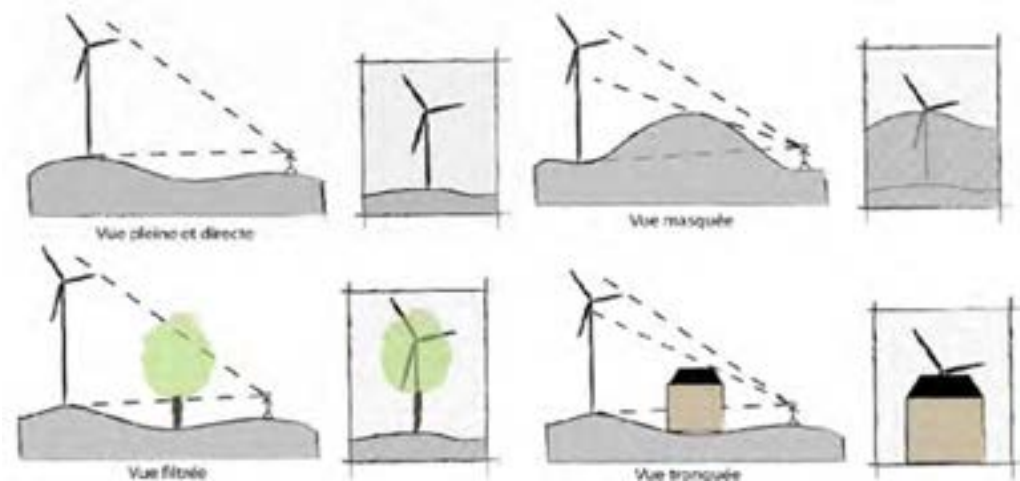


FIGURE 24 : PERCEPTION DES ÉOLIENNES EN FONCTION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

- **la présence de points d'appel / de repère** : la dimension verticale des éoliennes est sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent nos paysages (clochers, masses végétales, château d'eau...). L'insertion de tels éléments dans un paysage vierge peut donc créer une concurrence visuelle avec ces repères traditionnels. Toutefois, il en est tout autre dans un paysage déjà occupé par l'éolien, la lecture paysagère étant déjà modifiée avant l'implantation de nouvelles éoliennes.

- **la distance par rapport au site d'implantation du parc** qui diminue la sensibilité des paysages : la visibilité du parc diminue en fonction de la distance (au-delà de 5 km, l'impact d'un parc éolien diminue fortement jusqu'à n'être quasiment plus perceptible à environ 10 km). Cet impact varie en fonction de l'échelle du paysage et de l'éventuelle présence de filtres ou écrans visuels.

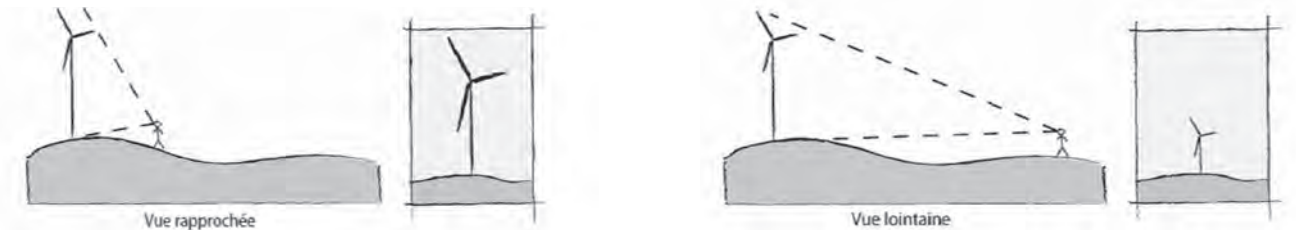


FIGURE 25 : PERCEPTION DES ÉOLIENNES EN FONCTION DE LA DISTANCE

- **la fréquentation** : l'implantation dans un site touristique engendre plus de contraintes que dans un lieu uniquement voué à l'agriculture.

#### 2.3.1.2. SENSIBILITÉ DU TERRITOIRE D'ÉTUDE PAR RAPPORT À L'ÉOLIEN - PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

##### vues lointaines

Les terrils accessibles au public constituent des points de vue importants sur le secteur d'étude.

- > les deux terrils de Drocourt,
- > le terril plateau de Oignies
- > le terril de l'Escarpelle, à Roost-Warendin.

Hormis ces sites, les vues lointaines se limitent aux promontoires naturels :

- > la butte de Mons-en-Pévèle,
- > la crête de Vimy et la colline de Notre-Dame de Lorette (qui seront abordés dans la partie consacrée aux monuments historiques).

##### rapports d'échelle

Les rapports d'échelle sont favorables au projet éolien étant donné la distance de ce dernier aux autres éléments verticaux du paysage que sont les terrils. Le profil ci-dessous illustre la distance qui sépare le secteur d'étude des terrils situés au sud d'Hénin-Beaumont. On constate que la concurrence visuelle d'une éolienne est faible.

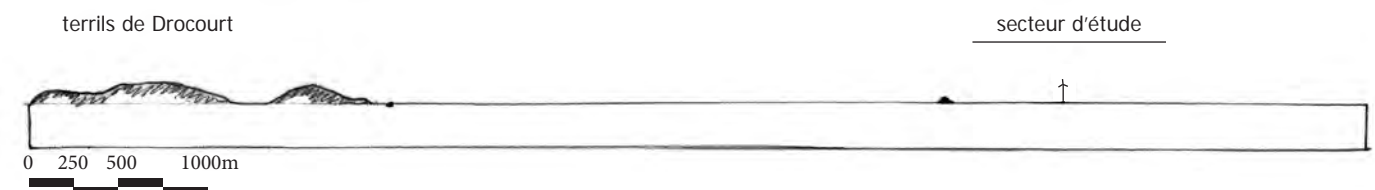


FIGURE 26 : RAPPORT D'ÉCHELLE ENTRE ÉOLIENNES ET TERRILS



# LES VENTS DE L'EST ARTOIS

Projet d'extension du parc éolien de  
Plaine-de-l'Escrebieux

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

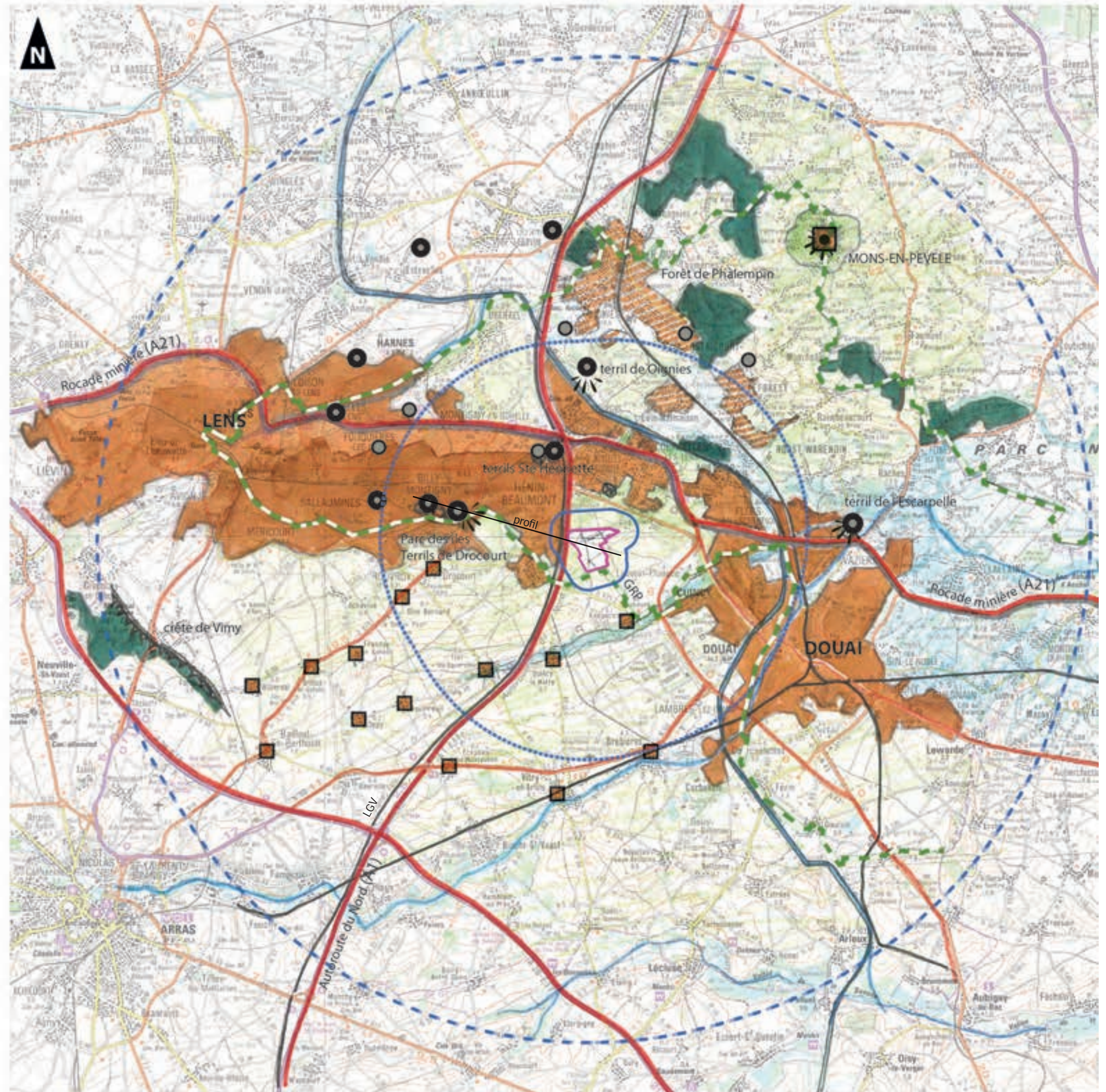
## Sensibilités paysagères à l'échelle du périmètre éloigné



-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (15 km)
-  Continuité urbaine entre Lens et Douai
-  Urbanisation de transition entre agglomération et campagne
-  Boisements à effets de repères et de masque visuel
-  Principaux axes routiers
-  Principales voies ferrées
-  Bourgs sensibles (hors agglomération Lens-Douai)
-  GRP (sensibilités au passage du secteur d'étude)
-  Terrils discrets/terrils repères
-  Terrils repères et accessibles avec vue sur le secteur d'étude
-  Point de vue depuis Mons-en-Pévèle



Réalisation : AIRELE 2016  
Source de fond de carte : IGN, Scan 100 - IGN, Scan 1000  
Sources de données : IGN BD Cartho, ECOTERA - AIRELE, 2016





### 2.3.2. LA SENSIBILITÉ DES LIEUX DE VIE PAR RAPPORT AU SITE ÉOLIEN

La sensibilité des villages et du bâti isolé au développement de l'éolien dépend de leur position dans le paysage :

- **les franges urbaines** peuvent se trouver exposées lorsqu'elle se composent d'un front bâti tourné vers l'extérieur du village/ de la ville et se trouvent orientées en direction du secteur d'étude, sans obstacle visuel proche.

- **les perspectives urbaines** présentent une sensibilité lorsqu'elles sont orientées en direction du secteur d'étude. On observe par exemple une perspective vers le parc existant depuis une rue Roost-Warendin, alors que le bourg est situé à plus de 7 kilomètres de ce dernier. Par ailleurs, les configurations des cités minières avec un réseau de rues en impasse sont propices à ces perspectives.

- **les villages des vallons de l'Escrebieux et de la Scarpe** présentent une sensibilité variable ; les fonds de vallée sont protégés par le caractère fermé du paysage, alors que les extensions contemporaines généralement installées en haut de vallon sont plus sensibles.

ex : franges de Quiéry-la-Motte, d'Esquerchin, bourg de Lauwin-Planque...

- **les villages de la plaine agricole**, plate et ouverte au sud du secteur d'étude, présentent une sensibilité accrue, leurs franges urbaines étant particulièrement exposées.

Détail des sensibilités par communes (caractéristiques des vues vers le secteur d'étude) :

> **Hénin-Beaumont** : à Beaumont, frange est du bourg (cf photo ci-contre) et perspective dans le lotissement au sud de la zone commerciale ( rue de la Tour d'Auvergne)

vue à l'arrière-plan de la zone commerciale

> **Drocourt** : franges nord du bourg au niveau du centre-bourg et du parc des Iles

vue de biais à l'arrière-plan de la zone commerciale d'Hénin-Beaumont et de Beaumont

> **Bois-Bernard** : frange nord du bourg

vue de biais à l'arrière-plan de la zone commerciale d'Hénin-Beaumont et de Beaumont

> **Izel-lès-Esquerchin** : frange nord du bourg

vue à l'arrière des remblais de la LGV et de l'autoroute A1

> **Quiéry-la-Motte** : ferme du chemin de la Motte

vue dégagée vers le secteur d'étude

> **Esquerchin** : frange nord

vue dégagée en sortie de bourg et filtrée par la végétation pour les parcelles situées le long de la RD 48.

> **Lauwin-Planque** : perspective (rue Jacques Cartier)

vue à l'intérieur du lotissement, cadrée par les habitations

> **Auby** : franges ouest et sud

vue à l'arrière-plan des remblais de la rocade minière, et de Courcelles-lès-Lens

> **Flers-en-Escrebieux** : perspective (Cité du Villers, cf photo ci-contre)

vue cadrée par les alignements d'habitations

> **Courcelles-lès-Lens** : perspectives (RD160, chemin des Dix, rue du nouveau quartier d'habitat collectif) et frange du lotissement situé à proximité du chemin des Dix

vues cadrées par les habitations et filtrées par la végétation et le bâti situés le long de la RN43

> **Noyelles-Godault** : perspective (Cité du Godault) et frange sud de l'urbanisation

perspective cadrée par les habitations; et pour les habitations en frange sud, vue dégagée vers le secteur d'étude

> **Evin-Malmaison** : franges en sorties de bourg (ouest et est)

vues limitées, à l'arrière des boisements.

### perspectives urbaines

vues en direction du secteur d'étude



Photographie 15 : rue de la Cité Villers



Photographie 16 : Noyelles-Godault - sud de la RN43



Photographie 17 : Courcelles-lès-Lens - RD160

### franges urbaines



Photographie 18 : Esquerchin - sortie de bourg



Photographie 19 : cité du Villers et parc existant



Photographie 20 : Beaumont - frange exposée



# LES VENTS DE L'EST ARTOIS

Projet d'extension du parc éolien de  
Plaine-de-l'Escrebieux

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

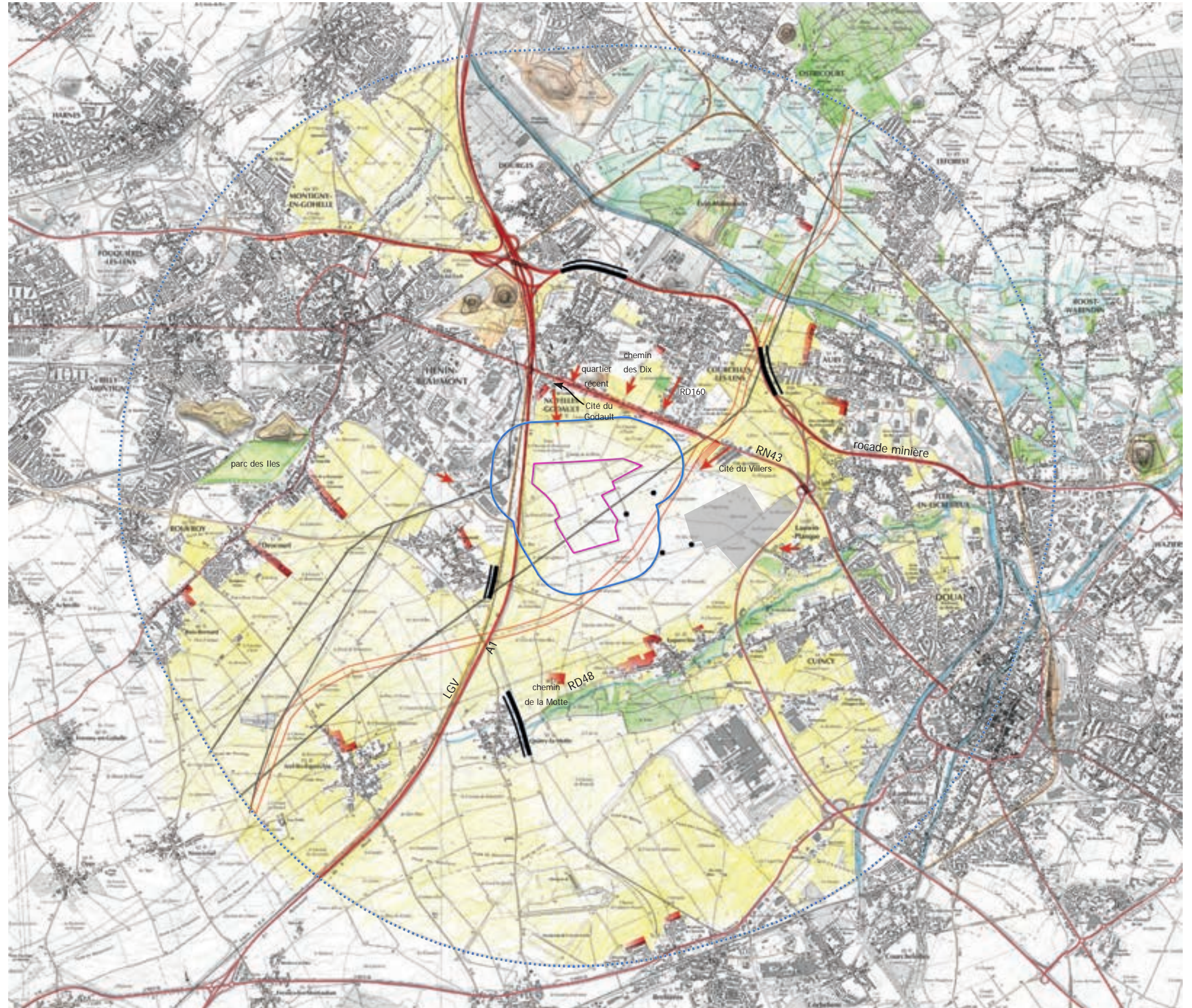
## Sensibilités des lieux de vie à l'échelle du périmètre intermédiaire



-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  limite communale
-  Limite départementale
-  Perspectives urbaines sensibles
-  Franges urbaines sensibles
-  Masques visuels créés par les infrastructures
-  Eoliennes existantes
-  Boisements : masques visuels
-  Terrils : masques visuels
-  Plaine agricole



Réalisation : AIRELE, 2016  
Source de fond de carte : IGN, Scan 25 - IGN, Scan 1000  
Sources de données : ECOTERA - AIRELE, 2016





### 2.3.3. LA SENSIBILITÉ DES AXES DE COMMUNICATION PAR RAPPORT AU SITE EOLIEN

#### 2.3.3.1. GÉNÉRALITÉS SUR L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN PAR RAPPORT AUX AXES ROUTIERS

Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vue vers le projet éolien. Le relief et les filtres visuels tels que les boisements et l'urbanisation jouent en effet un rôle majeur dans la perception du site depuis les voies de communication.

Une même voie traverse parfois différentes séquences paysagères. Elle alterne alors les séquences fermées, intimes, et les séquences spectaculaires, ouvertes sur un horizon vaste. Des effets de seuil sont généralement créés entre ces types de voies. Le site, après avoir été masqué, apparaît soudainement. C'est aussi le cas pour chaque transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage, par exemple en sortie de bourg, de bois, ou au niveau du franchissement des lignes de crêtes.

Il faut également noter que plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue.

#### 2.3.3.2. CAS PARTICULIER DU SECTEUR D'ÉTUDE

Dans un contexte de forte densité en infrastructures, les voies de communication offrent paradoxalement peu de vues lointaines sur l'ensemble du parc.

A l'échelle du périmètre éloigné, de nombreux éléments font en effet barrage aux vues lointaines :

- au nord-est du secteur d'étude, la ceinture boisée des forêts de Phalempin, Raimbeaucourt et de Flines-les-Râches, la trame bocagère et le niveau bas de la plaine (environ 20 mètres sous le niveau du secteur d'étude).
- au nord-ouest, la densité urbaine ainsi que la présence des remblais autoroutiers qui s'interposent sur l'horizon,
- à l'ouest, l'agglomération de Lens, avec son urbanisation très dense,
- à l'est, l'agglomération de Douai et les boisements du vallon de l'Escrebieux.

Les sensibilités se concentrent donc :

- sur les marges des agglomérations, au niveau des voies de contournement (RD621 à l'ouest de Douai),
- dans la plaine agricole, au sud du secteur d'étude : séquences d'axes routiers entre les villages (RD919),
- sur quelques tronçons autoroutiers, réunissant plusieurs conditions : passage en remblai, absence de végétation en bordure de la voie, horizon dégagé... (portions de l'A1 et de l'A21).
- le long de la RN43, au passage du vallon de l'Escrebieux et sur la grande avenue qui mène à Hénin-Beaumont, au niveau des séquences non urbanisées.

Au niveau du secteur d'étude, l'A1 s'intercale entre le secteur d'étude et la LGV. Mais celle-ci est également susceptible d'offrir des vues en direction du secteur d'étude.

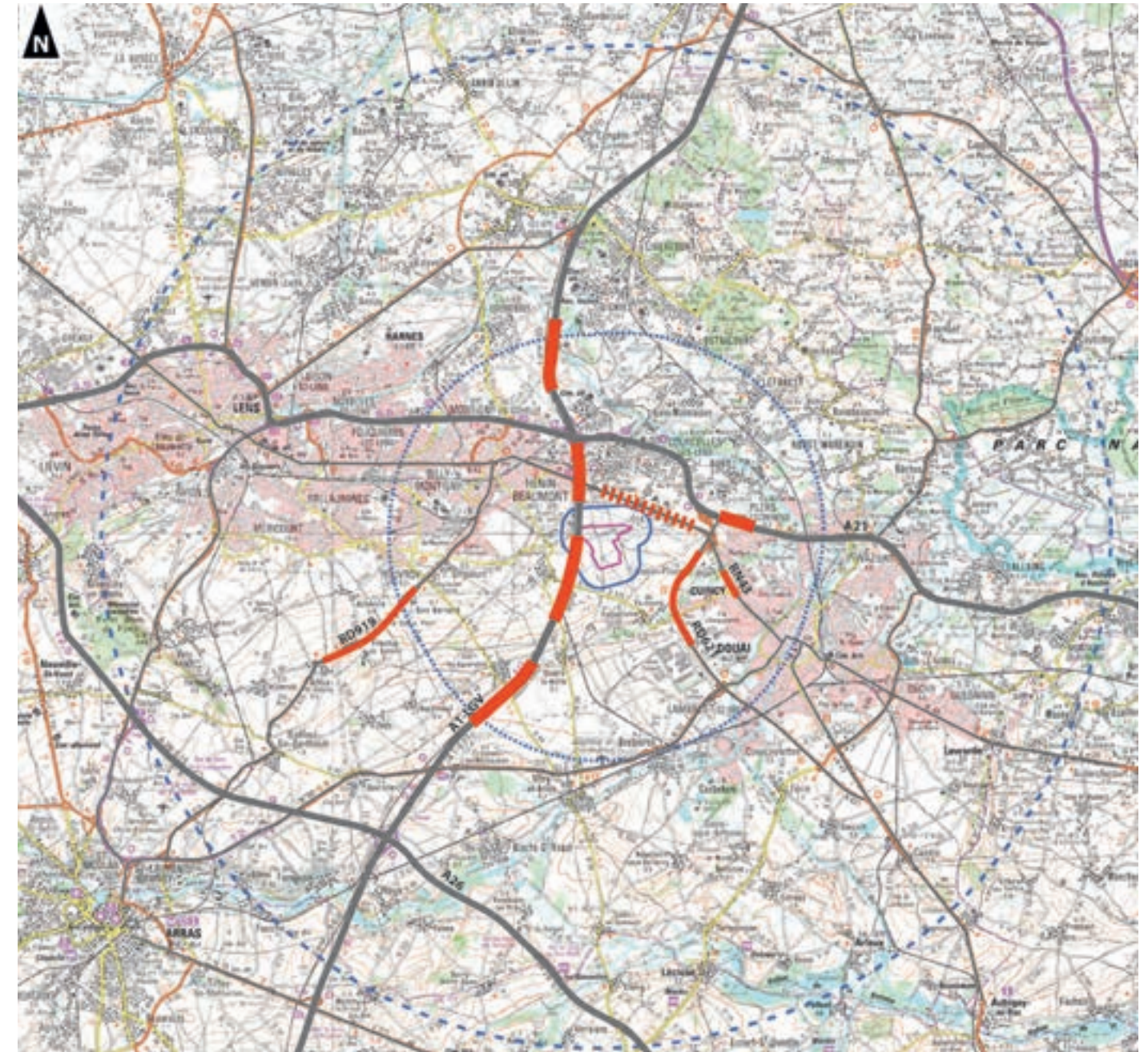


FIGURE 29 : SENSIBILITÉS DES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ


- portions d'axes routiers sensibles
- - - - - portions d'axes routiers avec vues intermittentes




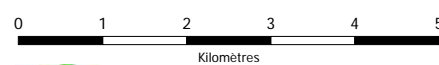




FIGURE 30 : SENSIBILITÉS DES AXES DE COMMUNICATION À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE INTERMÉDIAIRE

 principaux cônes de vue depuis les infrastructures proches

 éoliennes existantes



Photographie 21 : vue depuis la RD425 en sortie d'Esquerchin (A)



Photographie 22 : vue depuis la RD39 au sud de Quiéry-la-Motte (B)





### 3. ETAT INITIAL PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE



### 3.1. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

#### 3.1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007. Lorsqu'un projet se situe dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un Monument Historique classé, une demande d'autorisation est nécessaire auprès de la Préfecture, via le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Lorsqu'il s'agit d'un édifice inscrit, l'Administration doit en être informée. Seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (M.H.) par arrêtés et décrets de classement (C.M.H.) et inscription (I.M.H.) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement. L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en date de février 2016.

##### 3.1.1.1. MONUMENTS HISTORIQUES (HORS COMMUNES DE DOUAI ET DE LENS)

###### Dans le périmètre de 600 mètres autour du secteur d'étude

Aucun édifice protégé au titre des monuments historiques n'est inventorié dans le périmètre de 600 mètres autour du secteur d'étude.

###### Dans le périmètre de 6 kilomètres autour du secteur d'étude (hors communes de Lens et Douai)

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
DOURGES	Inscrit	25/11/2015	Eglise Saint-Stanislas de la cité Bruno
EVIN-MALMAISON	Inscrit	25/11/2009	Chevalement de la fosse n°8 de Dourges
HENIN-BEAUMONT	Classé	21/05/2003	Eglise Saint-Martin
QUIERY-LA-MOTTE	Inscrit	25/01/2008	Nécropole Mérovingienne
ROUVROY	Inscrit	22/09/2010	Ecole de filles de la cité Nouméa des mines de Drocourt
ROUVROY	Inscrit	09/10/2009	Eglise Saint-Louis de la cité Nouméa des mines de Drocourt
ROUVROY	Inscrit	12/01/2010	Presbytère français de l'église Saint-Louis de la cité Nouméa des Mines de Drocourt
ROUVROY	Inscrit	25/11/2009	Presbytère polonais de l'église Saint-Louis de la cité Nouméa des Mines de Drocourt

###### Au delà du périmètre des 6 kilomètres

On recense une grande quantité de monuments historiques, recensés dans le tableau ci-après.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
ANHIERS	Inscrit	30/08/2010	Fosse n°2 de Flines de la compagnie des mines de Flines-les-Raches
AVELIN	Inscrit	05/07/2001	Maison d'habitation dite maison Sterckeman
BENIFONTAINE	Inscrit	23/10/2009	Fosse n°13bis des mines de Lens
BERSEE	Inscrit	29/10/1968	Eglise Saint-Etienne
BREBIERES	Inscrit	27/0/1979	Château de la Bucquière (ancien)







COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
CARVIN	Inscrit	09/10/2009	Hôtel de Ville
CARVIN	Classé	13/06/1921	Eglise Saint-Martin
COURRIERES	Classé	05/01/1942	Eglise
FLINES-LEZ-RACHES	Classé	15/03/1921	Eglise paroissiale Saint-Michel
FLINES-LEZ-RACHES	Inscrit	27/06/1984	Auberge A Saint-Michel
GOEULZIN	Inscrit	03/12/2002	Ruines du château
HAMEL	Classé	18/04/1914	Dolmen du Bois
HAMEL	Classé	04/08/1933	Croix en pierre
LA NEUVILLE	Inscrit	29/06/1966	Château de l'Ermitage
LALLAING	Inscrit	20/10/2003	Ancien château des comtes de Lallaing
LALLAING	Inscrit	23/12/1926	Borne au Queviron, sise au Marais-des-Six-Villes
LECLUSE	Classé	03/03/1905	Menhir dit La Pierre du Diable ou La Borne des Pierres
LEWARDE	Inscrit	14/02/1995	Eglise Saint-Rémi
LEWARDE	Inscrit	21/03/1983	Château
LEWARDE	Classé	21/09/2010	Centre Historique Minier de Lewarde (ancien site minier de la fosse Delloye de la compagnie des mines d'Aniche)
LIEVIN	Inscrit	06/05/1992	Fosse Aimé Tilloy - puits n°3
LOOS-EN-GOHELLE	Inscrit	21/12/2009	Fosse Pierre Destombes - Puits 11 et 19
LOOS-EN-GOHELLE	Inscrit	09/10/2009	Ancien bâtiment de la salle des pendus et des baignoires de la fosse n°12 de la Cie des mines de Lens
MASNY	Inscrit	09/08/2005	Eglise Saint-Martin
MERIGNIES	Inscrit	31/01/2012	Château d'Assignies dit le Petit Rouge
MONTIGNY-EN-OSTREVENT	Inscrit	29/12/1982	Château de Rupilly
OIGNIES	Inscrit	25/11/2009	Mine-image de la fosse n°2 de Oignies
OIGNIES	Inscrit	26/04/2011	Monument à Madame Declercq dit de la découverte du Charbon
OIGNIES	Inscrit	06/11/2006	Mines d'Ostricourt
OIGNIES	Inscrit	06/05/1992	Fosse Declercq-Crombez - Puits 9 & 9 bis
ROOST-WARENDIN	Inscrit	25/11/2009	Fosse n° 9 dite de l'Escarpelle
ROOST-WARENDIN	Inscrit	30/06/1987	Château de Bernicourt et sa ferme
SAILLY-EN-OSTREVENT	Inscrit	03/03/1905	Cromlech, dénommé les Bonnettes
SALLAUMINES	Inscrit	09/10/2009	Monument aux victimes de la catastrophe de Courrières
TOURMIGNIES	Classé	20/10/1920	Eglise Saint-Pierre à Antioche

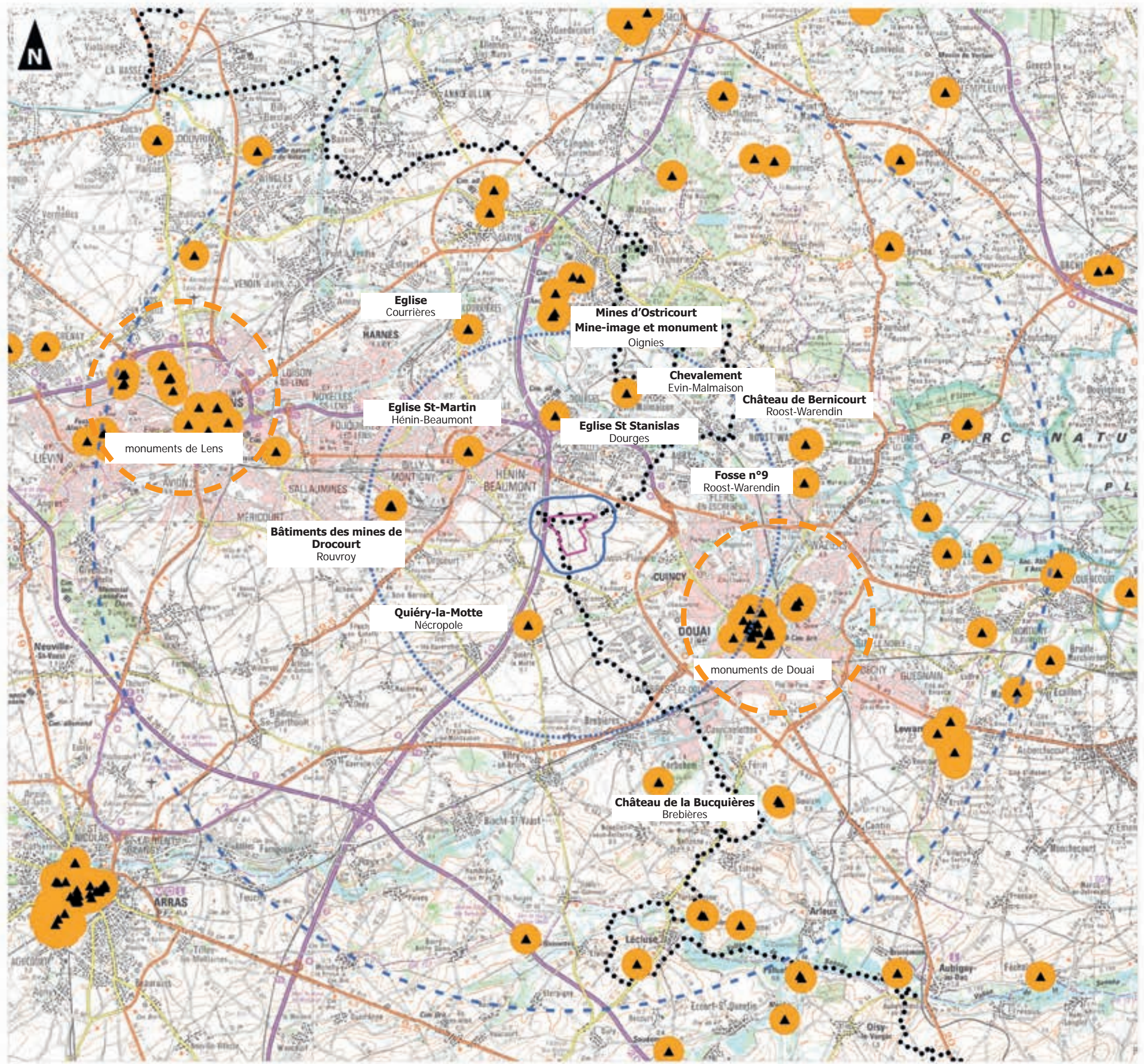


Projet d'extension du parc éolien de  
Plaine-de-l'Escrebieux  
Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Monuments historiques



-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (6 km)
-  Périmètre éloigné (15 km)
-  Monument historique classé ou inscrit
-  Périmètre de protection (500 m)





WAZIERS	Inscrit	23/10/2009	Ancien groupe scolaire de la cité notre-Dame de la compagnie des mines d'Aniche, aujourd'hui école maternelle Frédéric Chopin, écoles primaires Nicolas Copernic et Marie Curie Sklodowska
WAZIERS	Inscrit	23/10/2009	Ancien centre médical et de patronage de la cité Notre-Dame de la compagnie des mines d'Aniche, aujourd'hui centre social et culturel Henri Martel
WAZIERS	Inscrit	18/03/2010	Presbytères français et polonais de l'église Notre-Dame-des-Mineurs de la compagnie des mines d'Aniche
WAZIERS	Classé	08/03/2010	Eglise Notre-Dame des Mineurs

FIGURE 32 : MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE 15 KM AUTOUR DU SECTEUR D'ÉTUDE (HORS LENS ET DOUAI)

### 3.1.1.2. MONUMENTS HISTORIQUES DE DOUAI ET DE LENS

Les monuments historiques de Douai et de Lens situés dans le territoire d'étude sont recensés dans les tableaux ci-après.

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
DOUAI	Inscrit	18/08/1944	Hôtel de Warenguien de Flory
DOUAI	Inscrit	06/12/1963	Hôtel Romagnant
DOUAI	Inscrit	23/12/1926	Ancien hôtel-Dieu
DOUAI	Classé	18/06/1930	Ancien couvent des Chartreux
DOUAI	Inscrit	11/01/1951	Ancien couvent des Capucins dans le jardin des Plantes
DOUAI	Classé	21/02/1974	Ancienne Collégiale Saint-Pierre
DOUAI	Classé	14/05/1962	Eglise Notre-Dame
DOUAI	Classé	25/06/1930	Ancien collège d'Anchin de la Compagnie de Jésus
DOUAI	Inscrit	29/10/1975	Ancienne chapelle des Bénédictins anglais ou chapelle du Lycée Jean-Baptiste Corot
DOUAI	Classé	17/02/1995	Eglise Saint-Jacques
DOUAI	Classé	05/05/1928	Porte de Valenciennes ou porte Vacqueresse
DOUAI	Classé	04/02/1905	Hôtel de ville et beffroi
DOUAI	Inscrit	01/04/1946	Hôpital général
DOUAI	Classé	21/05/2003	Théâtre municipal
DOUAI	Inscrit	17/12/1947	Hôtel d'Aoust
DOUAI	Inscrit	02/11/1945	Porte d'Arras
DOUAI	Inscrit	30/09/1959	Palais de Justice
DOUAI	Inscrit	02/03/1981	Cirque, appelé ancien hippodrome
DOUAI	Inscrit	23/12/1926	Hôtel du Dauphin
DOUAI	Classé	25/08/1931	Hôtel de la Tramerie ou Hôtel Renaissance
DOUAI	Inscrit	27/10/1971	9 maisons de la place du Marché au Poisson
DOUAI	Inscrit	20/09/1945	2 maisons de la place du Marché au Poisson

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
DOUAI	Inscrit	04/10/1973	Maison de la place du Marché au Poisson
DOUAI	Inscrit	02/06/1974	Maison de la place du Marché au Poisson
DOUAI	Inscrit	22/11/1972	Maison 51 rue Jean Bellegambe
DOUAI	Inscrit	07/05/1969	Maison 383 rue d'Esquerchin
DOUAI	Inscrit	26/07/1945	Maison dite de la Poule, 22, 30, 32 rue Cloris
DOUAI	Inscrit	28/12/1964	Maison 65 rue du clocher Saint-Pierre
DOUAI	Inscrit	20/07/1945	Maison 42 rue d'Arras
DOUAI	Inscrit	10/01/1928	Maison des Templiers, 76 rue du Temple
DOUAI	Inscrit	20/07/1945	Maison dite Hôtel du Gouverneur, 50 rue du Gouvernement
DOUAI	Inscrit	09/07/2010	Maison 2, Petite Place
DOUAI	Inscrit	18/07/2001	Ancienne filature dite Les textiles de Douai
DOUAI	Inscrit	20/09/1945	Place du Marché au Poisson
DOUAI	Inscrit	26/07/1945	Maison 51 rue de la Massue

FIGURE 33 : MONUMENTS HISTORIQUES DE DOUAI DANS LE PÉRIMÈTRE DE 15 KM AUTOUR DU SECTEUR D'ÉTUDE

COMMUNE	TYPE	DATE	DETAIL
LENS	Inscrit	09/10/2009	Monument aux morts de la première GM
LENS	Inscrit	01/12/2009	Anciens grands bureaux de la Cie des mines de Lens
LENS	Inscrit	01/12/2009	Monument aux morts de la Cie des mines de Lens
LENS	Inscrit	01/12/2009	Ancien logement des sœurs de la cite n°12 de la Cie des mines de Lens
LENS	Inscrit	01/12/2009	Groupe scolaire Jean Macé, ancienne habitation du directeur des écoles et ancien patronage de la cité n°12 de la Cie des mines de Lens
LENS	Inscrit	09/10/2009	Monument à Emile Basly
LENS	Inscrit	25/11/2009	Ecoles maternelles et primaire L.Pasteur et ancien dispensaire de la cité n°11 de la Cie des mines de Lens
LENS	Inscrit	25/11/2009	Salle d'œuvres paroissiales St pierre de la cité n°11 de la Cie des mines de Lens
LENS	Inscrit	25/11/2009	Eglise Saint-Edouard de la cité n°12 de la Cie des mines de Lens
LENS	Inscrit	15/11/1996	Ensemble des bâtiments formant la maison syndicale des mineurs
LENS	Inscrit	28/12/1984	Gare

FIGURE 34 : MONUMENTS HISTORIQUES DE LENS DANS LE PÉRIMÈTRE DE 15 KM AUTOUR DU SECTEUR D'ÉTUDE



### 3.1.1.3. DESCRIPTION DES MONUMENTS PROCHES DU SECTEUR D'ÉTUDE

- **Eglise Saint-Martin (Hénin-Beaumont)** - 3,4 km du secteur d'étude

L'église Saint-Martin de Hénin-Beaumont est située en plein cœur de la ville. Construite dans les années 30, c'est un témoin de l'architecture de la reconstruction d'après la 1ère guerre mondiale. De style romano-byzantin, avec un plan basilical (cf photo aérienne : nef cubique prolongée de deux hémicycles), elle offre à la ville une silhouette particulière avec son toit en dôme.

- **Eglise Saint-Stanislas de la Cité Bruno (Dourges)**- 3,3 km du secteur d'étude

La Cité Bruno fut construite de 1905 à 1908 pour loger les nombreux immigrés polonais. Il s'agirait de la première cité jardin construite dans la région, inspirée par les écrits socialistes de l'anglais Ebenezer Howard. L'église, de style romano-byzantin, est située au cœur de la Cité, directement au nord de la rocade minière.

- **Chevalement de la Fosse n°8 de Dourges (Evin-Malmaison)** - 4,1 km du secteur d'étude

La fosse n°8 a cessé d'être exploitée en 1973. Le chevalement est l'un des seuls témoignages de son existence, avec quelques bâtiments et des pans des murs d'enceinte. L'édifice est situé à l'arrière du terril d'Evin-Malmaison, au nord de celui-ci.

- **Nécropole mérovingienne (Quiéry-la-Motte)** - 2,6 km du secteur d'étude

Il s'agit d'une nécropole de plusieurs dizaines de sépultures, située à proximité de l'Escrebieux, qui était à l'époque mérovingienne, une rivière navigable. La nécropole est organisée en rangées et s'étend sur 4500 m<sup>2</sup> au nord du bourg de Quiéry-la-Motte, dans une parcelle entourée de haies.

- **Fosse n°9 (Roost-Warendin)**- 7 km du secteur d'étude

De la fosse de Roost-Warendin, fermée en 1990, ne subsiste que le chevalement. Cet édifice monumental en poutrelles bleues domine la zone d'activités qui s'est construite autour, à proximité de la RD58.

Construit en 1955, il présente un style dépouillé et rectiligne caractéristique des chevalements édifiés après la Nationalisation des mines. Sa structure est composée de poutrelles métalliques dites «à âme pleine».

Comme les autres chevalements de cette période, sa hauteur avoisine les 50 mètres.

- **Ancien château de la Bucquière (Brebrières)**- 8 km du secteur d'étude

Le château se situe au milieu d'un parc boisé, au sud de la commune. Il s'agit en fait du pavillon d'entrée d'un précédent château, détruit à la révolution, autour duquel deux ailes ont ensuite été construites (au XVIIIème).

- **Mines d'Ostricourt (fosse n°2) et ancienne fosse Declerc-Combez numéro 9-9bis (Oignies)** - 6 km du secteur d'étude

La fosse n°2 d'Oignies fut l'une des fosses les plus importantes du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. La fosse cessa son activité en 1976. Les bâtiments et diverses installations furent détruits, à l'exception des ateliers centraux et du bâtiment de la machine d'extraction (machine à vapeur et pont roulant).

Le site de la fosse 9-9bis est construit dans les années 30 par Dellile et Foby, architecte et ingénieur en chef de la Compagnie des Mines de Dourges, dans le style néo-régionaliste, typique d'après-guerre. Le classement de l'ensemble des bâtiments aux monuments historiques en 1994 a permis de sauver le site de la destruction et d'engager une reconversion en pôle culturel.

- **Bâtiments des mines de Drocourt (Rouvroy)** - 5,1 km du secteur d'étude

Cet ensemble regroupe un presbytère polonais et un presbytère français, une église (église Saint-Louis) et une ancienne école des filles. Ces bâtiments sont situés à l'intérieur du tissu urbain dense de la cité.



Photographie 23 : église d'Hénin-Beaumont



Photographie 24 : chevalement de la fosse n°9 à Roost-Warendin



Photographie 25 : fosse Declerc-Combez à Oignies



- **Eglise de Courrières** - 6,8 km du secteur d'étude

L'église de Courrières, édifice du XVI ème siècle, est située au centre de la ville.

- **Château de Bernicourt et sa ferme (Roost-Warendin)** - 7 km du secteur d'étude

Le château de Bernicourt s'inscrit au bout d'une longue allée pavée bordée d'arbres, elle-même située dans le prolongement d'une rue principale de Roost-Warendin. Situé à l'emplacement d'un ancien manoir, ce château construit au XVIIIe siècle, offre une façade symétrique aux traits réguliers. A l'avant du château, s'interpose une grille flanquée de deux pavillons qui semblent prolonger la façade du bâtiment.

Une ferme, également protégée, jouxte le château sur sa partie est.

La perspective sur le château est élément central du bourg de Roost-Warendin. Le château est ouvert au public.

### 3.1.2. LES SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972. Le Comité du patrimoine mondial est alimenté par des fonds dont les ressources sont principalement les contributions obligatoires des Etats parties. L'intervention de l'UNESCO vise la conservation et la mise en valeur des biens inscrits.

#### 3.1.2.1. LES PAYSAGES MINIERS

**Le bassin minier est inscrit depuis 2012 au patrimoine mondial de l'Unesco.**

description du site internet :

*Le site témoigne de la recherche du modèle de la cité ouvrière, du milieu du XIXe siècle aux années 1960, et illustre une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle. Il informe sur les conditions de vie des mineurs et sur la solidarité ouvrière.*

Le bassin minier est inscrit en tant que «paysage culturel». 353 biens qualifiés de «remarquables» sont protégés sur l'ensemble du périmètre. Ils regroupent des terrils et des chevalements, mais aussi des fosses d'extraction, des voies ferrées, des sièges de cités minières, des équipements collectifs...

Au regard de la spécificité de la catégorie Paysage Culturel Evolutif, le périmètre du bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO se compose de trois zones, combinant représentativité patrimoniale et paysagère, et la nécessaire évolution d'un cadre de vie pour plus d'un million d'habitants :

#### - zone 1 : le bien inscrit au patrimoine mondial

Il s'agit des surfaces et attributs représentatifs de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin Minier. L'enjeu de cette zone est la pérennité du bien inscrit, obtenue grâce à des mesures de protection.

#### - zone 2 : la zone tampon, dite «zone de cohérence paysagère»

Il s'agit de la surface périphérique du bien inscrit. Elle garantit la cohérence paysagère et la préservation de l'identité globale du Bassin Minier. L'enjeu n'est pas de figer l'évolution de cette zone mais de viser un objectif de qualité paysagère.

#### - zone 3 : la zone d'adhésion

Cette zone couvre l'ensemble des communes qui constituent le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais. Toutes ces communes adhèrent aux valeurs défendues par l'Unesco.

A proximité du secteur d'étude, sont ainsi inscrits :

- l'ensemble minier de Drocourt (environ 3,2 km du secteur d'étude) comprenant deux terrils au pied desquels a été aménagé un parc public («parc des Iles»),
- l'ensemble minier de la fosse Cornuault à Evin-Malmaison (environ 4,5 km du secteur d'étude),
- l'ensemble minier des fosses 9, 9bis et 10 à Oignies (environ 5 km du secteur d'étude),



Photographie 26 : Château de Bernicourt

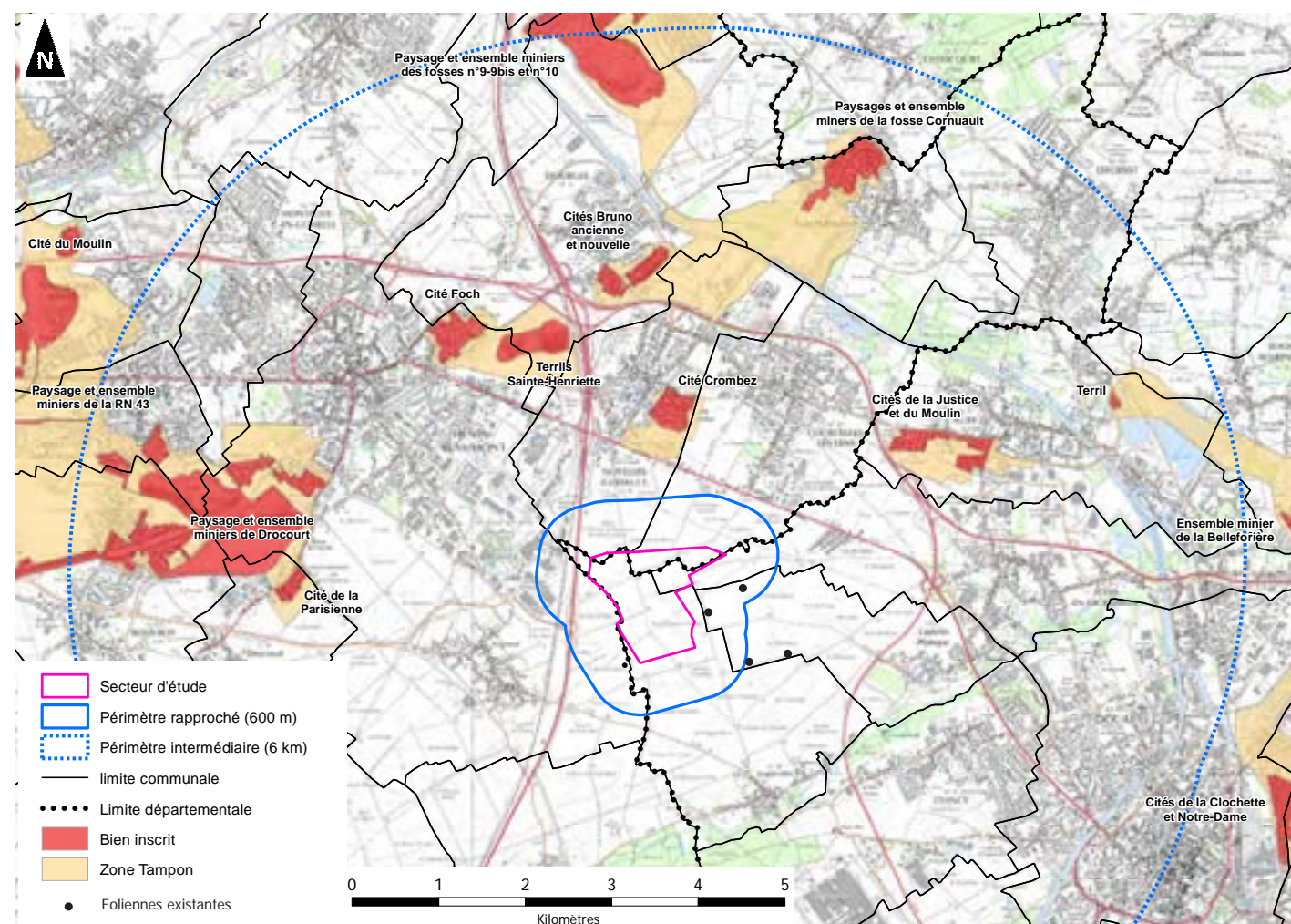


FIGURE 35 : BIENS INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO (PERIMÈTRE INTERMÉDIAIRE)



- un terril à Auby (environ 4,5 km du secteur d'étude),
- les terrils de Sainte-Henriette, signal fort au carrefour de l'A1 et de l'A21 (environ 2,5 km du secteur d'étude),
- plusieurs cités minières : cité de la Parisienne, cité Foch, cité Combrez, Cité Bruno, Cité de la Justice et du Moulin (entre 1,3 et 3km du secteur d'étude).

La carte ci-contre, élaborée par la Mission Bassin Minier en 2008, est un document de travail issu de l'analyse des perceptions depuis les grands axes routiers.

La carte distingue le périmètre où l'on se sent «dans le Bassin minier» (perception interne : en rouge), du périmètre où l'on perçoit les paysages du Bassin Minier (sensibilité : en vert).

Le secteur d'étude se situe dans ce second périmètre.

La limite entre les deux périmètres est reportée sur l'en-cart zoomé ci-contre. On remarque que les grands axes routiers, ici l'A1 et la RD643, participent à la délimitation

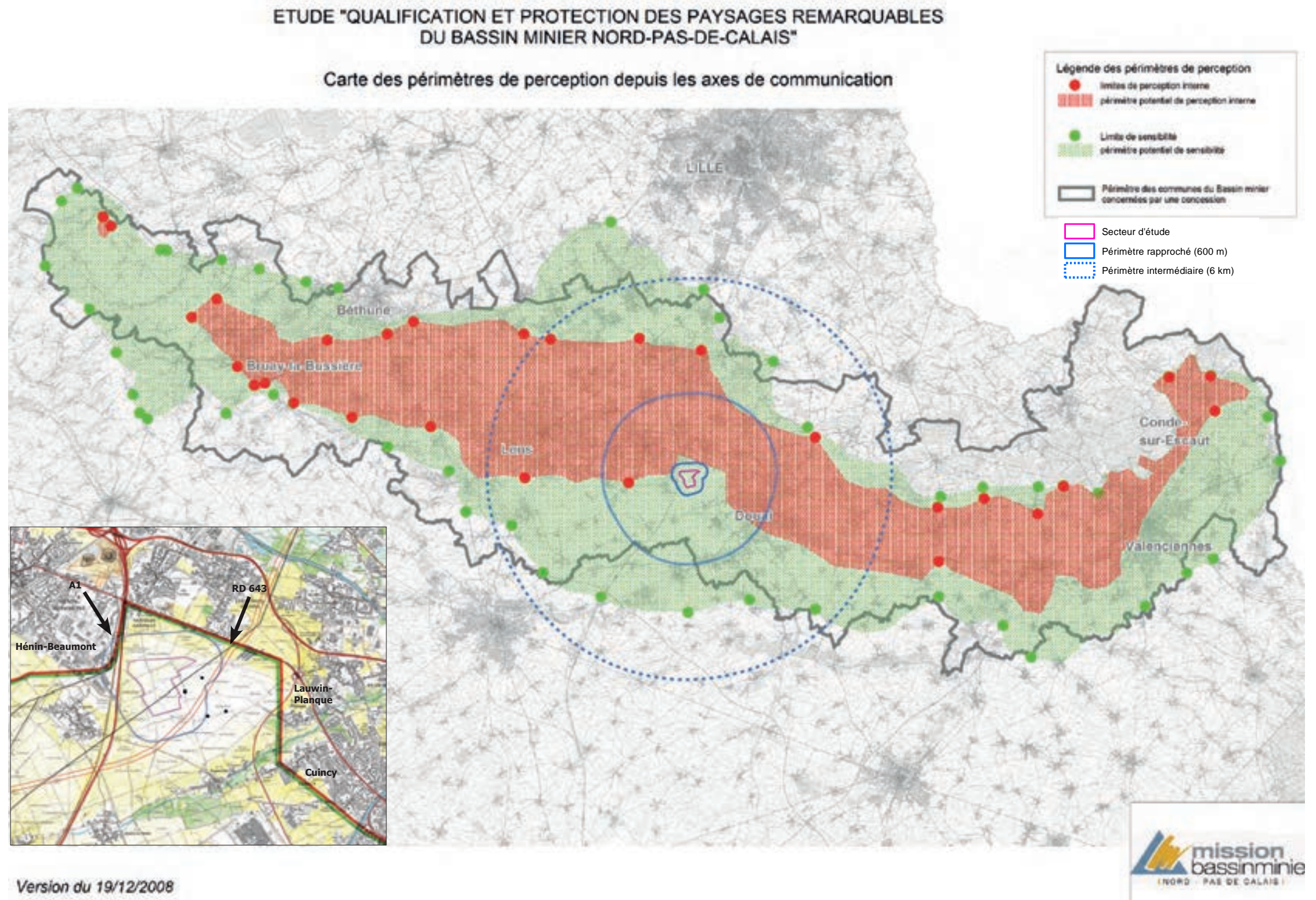


FIGURE 36 : CARTE DES PERIMETRES DE PERCEPTION DU BASSIN MINIER DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Source : Mission Bassin Minier - document de travail



des périmètres.

### 3.1.2.2. LES BEFFROIS

Les beffrois de Belgique et de France ont été classés au patrimoine mondial de l'Unesco, en 1999 (première inscription de 32 beffrois belges) et en 2005. Le bien comprend 33 beffrois situés en Belgique (26 en Flandre et 7 en Wallonie) et 23 beffrois situés dans le nord de la France.

#### Le beffroi de Douai

L'édifice, construit au XIVe siècle, de 65 mètres hauteur, domine le centre-ville de Douai. Des ouvertures au niveau du chemin de ronde permettent d'apercevoir le paysage alentour.

#### Le beffroi d'Arras

Le beffroi d'Arras, d'une hauteur de 75 mètres, se situe dans le centre historique de la ville. Reconstitué suite aux bombardements de la première guerre mondiale, il présente une terrasse avec des vues panoramiques sur le paysage.

### 3.1.2.3. LA CITADELLE VAUBAN D'ARRAS

La citadelle est située au sud-ouest d'Arras. Construite par Vauban de 1668 à 1672, elle s'inscrit dans un parc boisé.

### 3.1.3. LES SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

#### A l'échelle du périmètre éloigné, sept sites ont été répertoriés (carte en page suivante) :

##### Sites classés :

- square Jemmapes à Douai,
- jardin de la tour des Dames à Douai,
- terrils du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

##### Sites inscrits :

- jardin des plantes à Douai,
- site urbain de Douai,
- pas Roland et cense de l'abbaye de Mons-en-Pévèle,
- fontaine St-Jean à Mons-en-Pévèle,
- marais de Rémy et sources de la Brogne.

#### Les sites de Mons-en-Pévèle

La butte de Mons-en-Pévèle domine la plaine alentour d'une trentaine de mètres.

Le Pas Roland est une dépression sur le flanc sud de la colline du village. Il s'agit d'une ancienne carrière. Le site domine le paysage au sud.

L'abbaye quant à elle est implantée au coeur du village et la Fontaine Saint-Jean sur le flanc nord de la colline (site fermé au public).

#### Les terrils

Par décret du 28 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2016, sont classés parmi les sites des départements du Nord et du Pas-de-Calais, les terrils formant la chaîne des terrils du bassin minier du nord de la France. A l'échelle du périmètre intermédiaire, tous ces terrils sont également couverts par le périmètre des biens inscrits au patri-



Photographie 27 : Cité de la Justice à Aubry



Photographie 28 : Beffroi de Douai



Photographie 29 : Citadelle Vauban à Arras



Photographie 30 : Sites protégés de Mons-en-Pévèle



moine mondial de l'Unesco.

### 3.1.4. LES ZPPAUP - AVAP

La loi du 17 janvier 1983 et son décret d'application du 25 avril 1984 instituent les ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain). La loi du 8 janvier 1993 étend le champ d'étude et d'application des ZPPAU aux paysages, elles deviennent des ZPPAUP.

Actuellement, les ZPPAUP sont progressivement remplacées par les AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010. L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du PLU, afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Le territoire, à l'échelle du périmètre éloigné, compte deux ZPPAUP :

- ZPPAUP de Carvin,
- ZPPAUP de Hamel.

### 3.1.5. LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors des travaux. Et seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable à ce stade de l'étude.

Il convient de conserver à l'esprit qu'il y a toujours «présomption de» et que seul le porté à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact d'un projet éolien visé à vis des éléments du patrimoine archéologique.

**Les services de la DRAC seront consultés lors de la définition précise du projet et seront saisis pour tous les travaux susceptibles d'affecter le sous-sol.**

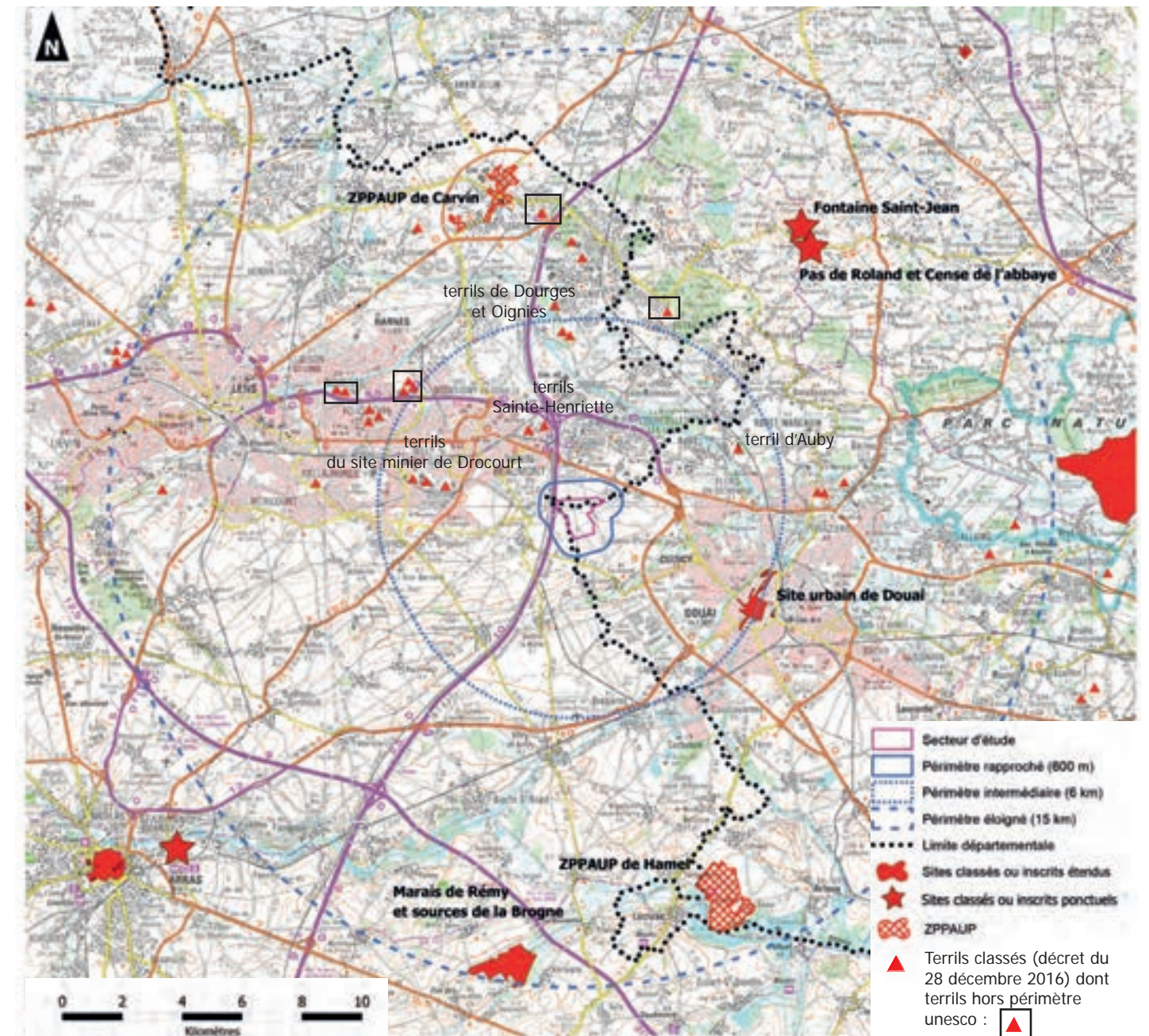


FIGURE 37 : ZPPAUP ET SITES INSCRITS ET CLASSÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE 15 KM AUTOUR DU SECTEUR D'ÉTUDE



### 3.1.6. LE PATRIMOINE NON PROTÉGÉ

- **patrimoine civil**

Plusieurs petits châteaux se découvrent au détour d'un village, à la périphérie du bourg ou au niveau des lieux-dits. Le territoire offre ainsi de nombreux édifices, où se trouvent généralement déclinés la brique et le grès. A proximité du secteur d'étude, des bourgs comme Esquerchin ou encore Cuincy offrent de beaux exemples d'architecture régionale.

- **patrimoine religieux**

Les clochers d'églises constituent des points de repère dans le paysage. Ils s'élèvent plus ou moins au-dessus du bâti, marquant l'emplacement des villages. Les clochers des communes situés autour du secteur d'étude se font ainsi écho : Lauwin-Planque, Beaumont, Courcelles-lès-Lens...

- **patrimoine industriel**

Hormis les éléments du patrimoine minier, le territoire compte des témoignages d'autres activités industrielles, comme par exemple l'usine Béghin-Say à Thumeries, construite au début du XIXème siècle.

- **lieux de mémoire**

Les belvédères artésiens, au sud du secteur d'étude, concentrent une grande quantité de cimetières militaires, en raison des conflits qui s'y sont déroulés durant la première guerre mondiale. On trouve ainsi une dizaine de monuments sur les contreforts de la vallée de la Scarpe, au nord d'Arras. Il s'agit de cimetières britanniques ainsi qu'un cimetière allemand. Les enclos sont généralement de petite taille. Très discrets dans le paysage, ils se trouvent généralement au bord des routes départementales et parfois en plein champ.

En dehors de ce secteur, on trouve également quelques cimetières militaires disséminés sur le territoire dont deux dans le périmètre intermédiaire, à Lambres-lez-Douai (à 5 kilomètres du secteur d'étude) et à Dourges (à 4,1 kilomètres du secteur d'étude).

Au sud du territoire d'étude, la crête de Vimy et la colline Notre-Dame de Lorette, théâtres de batailles lors de la première guerre mondiale, regroupent un grand nombre de sites commémoratifs. Ces deux sites sont bordés par des bois sur le côté nord (vers le secteur d'étude).

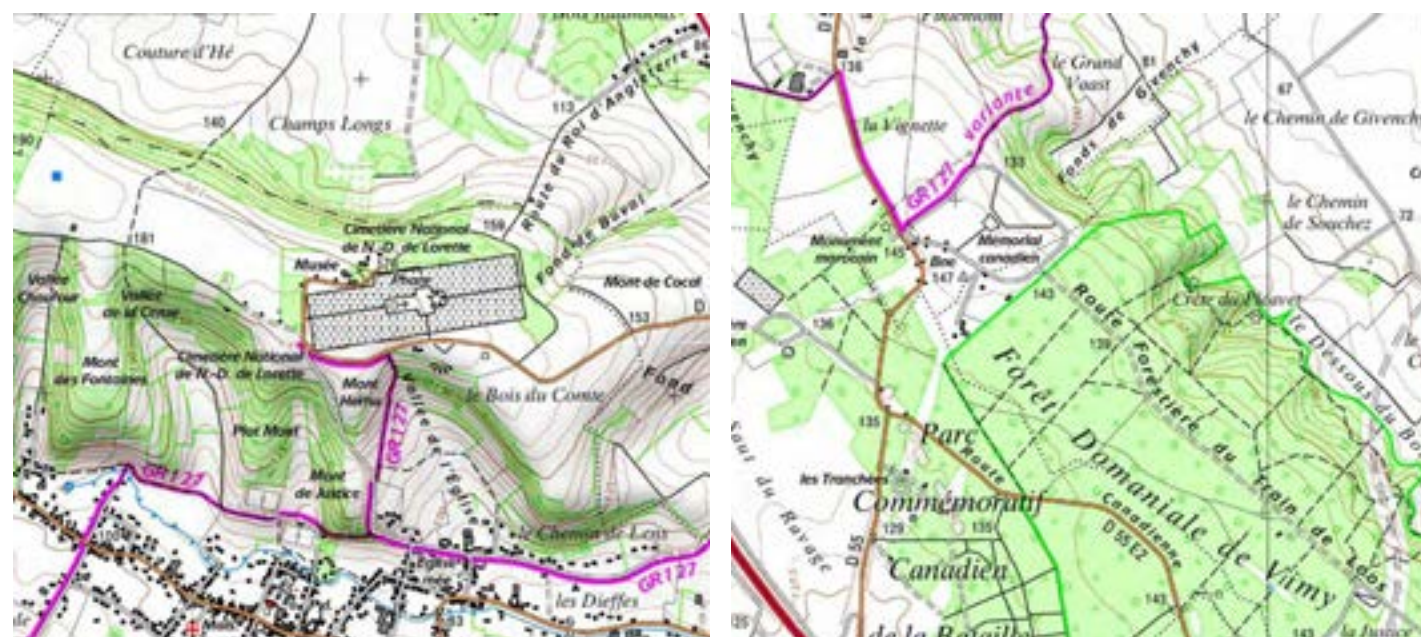


FIGURE 39 : COLLINE NOTRE-DAME DE LORETTE ET CRÊTE DE VIMY



Photographie 31 : Eglise de Lauwin-Planque



Photographie 33 : château à Petit Cuincy



Photographie 34 : château d'Esquerchin



Photographie 32 : cimetière militaire à Gavrelle



FIGURE 38 : CIMETIERES MILITAIRES AU NORD D'ARRAS



## 3.2. TOURISME

### 3.2.1. SITES TOURISTIQUES

Les paysages miniers, reconnus désormais par l'UNESCO, bénéficient d'une nouvelle image positive. Et la Mission Bassin Minier, chargée de mettre en oeuvre le plan de gestion du site, s'occupe de la communication, de la médiation et du tourisme autour des paysages miniers.

A proximité du secteur d'étude, plusieurs projets participent à la valorisation touristique :

- la création du parc des Iles au niveau des terrils de Drocourt,
- la reconversion de la fosse du 9/9 bis de Oignies en lieu de créativité et d'activité,

Par ailleurs au sud du territoire d'étude, le mémorial de Vimy et la colline Notre-Dame de Lorette, commémoratifs de la première guerre mondiale, attirent de nombreux visiteurs.

### 3.2.2. CIRCUITS TOURISTIQUES ET DE RANDONNÉE

Les principaux itinéraires du territoire d'étude sont l'itinéraire Véloroute et les boucles du chemin de Grandes Randonnées de Pays du Bassin Minier. Ces itinéraires ont été conçus dans le cadre de l'élaboration de la Trame verte du bassin minier, au début des années 2000.

- **GRP Tour du Bassin minier**

Le GRP se compose de nombreux circuits répartis sur l'ensemble du bassin minier, dont certains ne sont pas encore aménagés. Le secteur d'étude se situe à l'intérieur d'une des boucles dessinant un circuit entre Douai et Lens, en empruntant notamment le vallon de l'Escrebieux, la plaine agricole entre Esquerchin et Beaumont au sud du secteur d'étude et la zone commerciale d'Hénin-Beaumont.

- **Véloroute du Bassin Minier**

La véloroute est en cours d'aménagement. Conçu particulièrement pour les cyclistes, elle emprunte l'itinéraire du GRP sur de nombreux tronçons. Au sud du secteur d'étude, elle s'écarte du GRP entre Esquerchin et Beaumont, où elle emprunte la route départementale (alors que le GRP utilise des chemins agricoles).

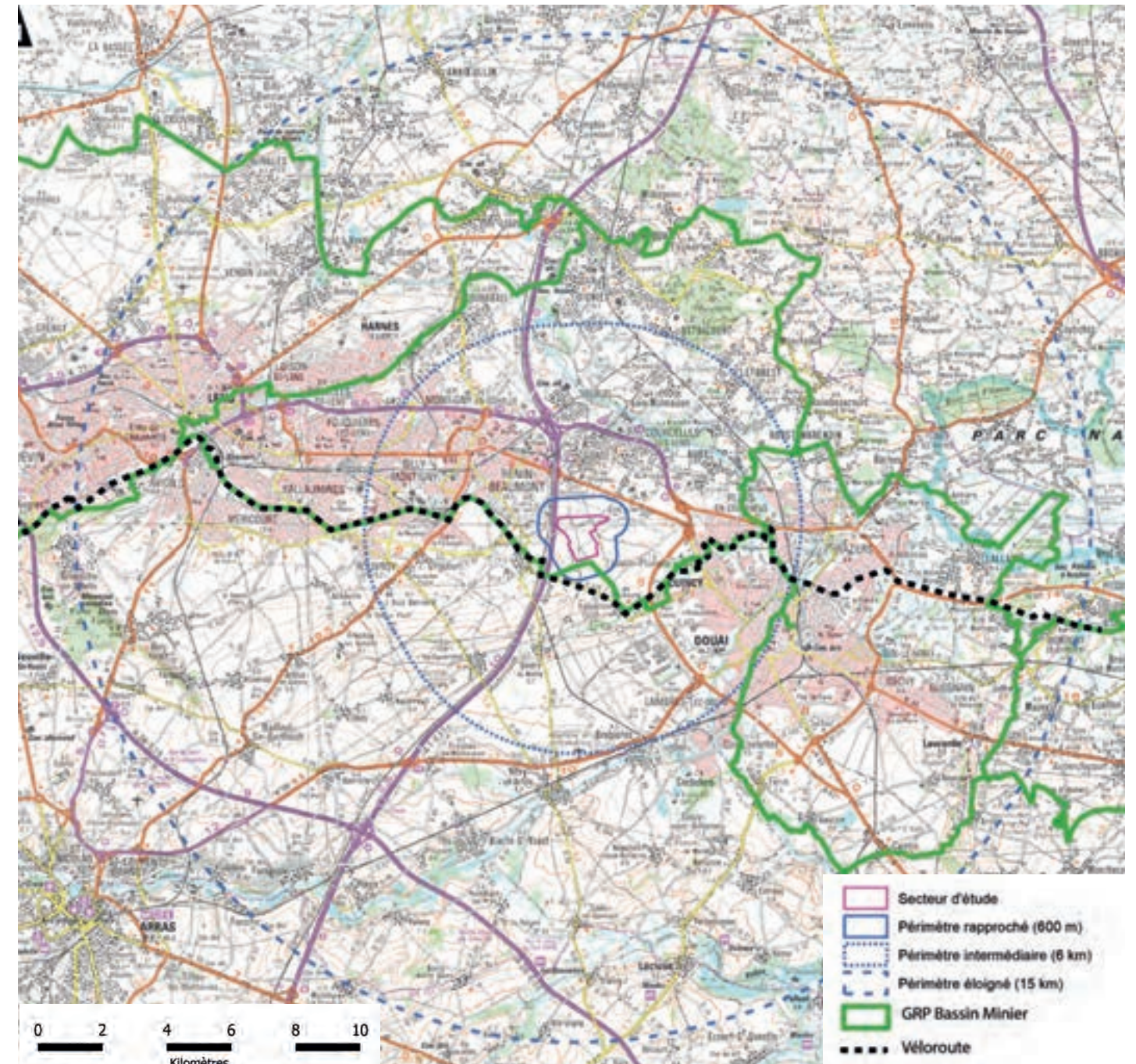


FIGURE 40 : CIRCUITS DE RANDONNÉE DU BASSIN MINIER



### 3.3. SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN

#### 3.3.1. GÉNÉRALITÉS SUR LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES À L'ÉOLIEN

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les monuments historiques et les sites offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation. La sensibilité des monuments et des sites dépend de nombreux facteurs tels que :

##### - la distance du site par rapport aux éoliennes :

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres.

Les covisibilités diminuent cependant avec la distance :

- o en dessous de 1 km elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
- o entre 1 et 6 km, les covisibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;
- o entre 6 et 15 km, les éoliennes sont certes en covisibilité mais leur présence n'est plus prégnante à l'horizon.

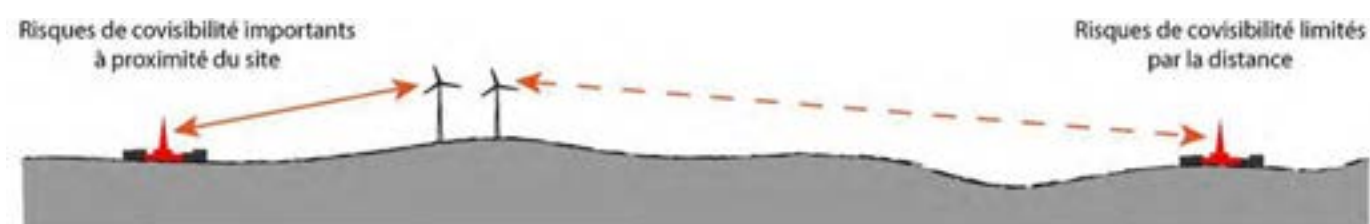


FIGURE 41 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LA DISTANCE

##### - la taille de l'édifice :

Un édifice (tel qu'une église) qui se détache nettement dans le paysage s'expose fortement aux covisibilités. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.

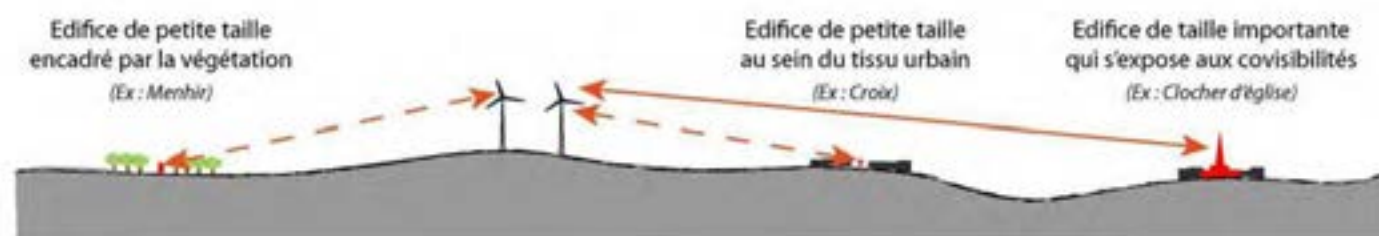


FIGURE 42 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ÉDIFICE

##### - le relief :

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux covisibilités alors que ceux implantés en fond de vallées sont isolés par les effets de relief.



FIGURE 43 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DU RELIEF

##### - l'existence de filtres ou d'écrans visuels :

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les covisibilités entre les éoliennes et les édifices :

- o l'existence de haies bocagères et la présence de boisements filtrent les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
- o la présence de zones construites forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de nombreux villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon moins exposé aux vues vers l'extérieur.
- o la présence de terrils dans le champ de vision des éoliennes.



FIGURE 44 : IMPACT DES EOLIENNES SUR LE PATRIMOINE EN FONCTION DES COMPOSANTES PAYSAGÈRES

#### 3.3.2. SENSIBILITÉS DU PATRIMOINE VIS-A-VIS DU SECTEUR D'ETUDE

Ce chapitre détaille les sensibilités du patrimoine potentiellement exposé en raison de sa situation dans le paysage. Seuls seront détaillés ici les monuments/sites/circuits présentant des sensibilités particulières.

La carte en page suivante montre les principaux enjeux du patrimoine à l'échelle du territoire d'étude :

- les covisibilités par rapport aux clochers de la frange urbaine,
- les covisibilités avec les terrils proches du projet,
- les vues depuis le beffroi de Douai,
- les vues depuis le site en promontoire du Pas de Roland,
- les vues depuis le parc du château de Bernicourt à Roost Warendin,
- les covisibilités et les vues depuis le cimetière militaire de Lambres-lez-Douai et depuis la nécropole mérovingienne de Quiéry-la-Motte, implantés dans la plaine agricole.

page suivante :

FIGURE 45 : SENSIBILITÉS DU PATRIMOINE A L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

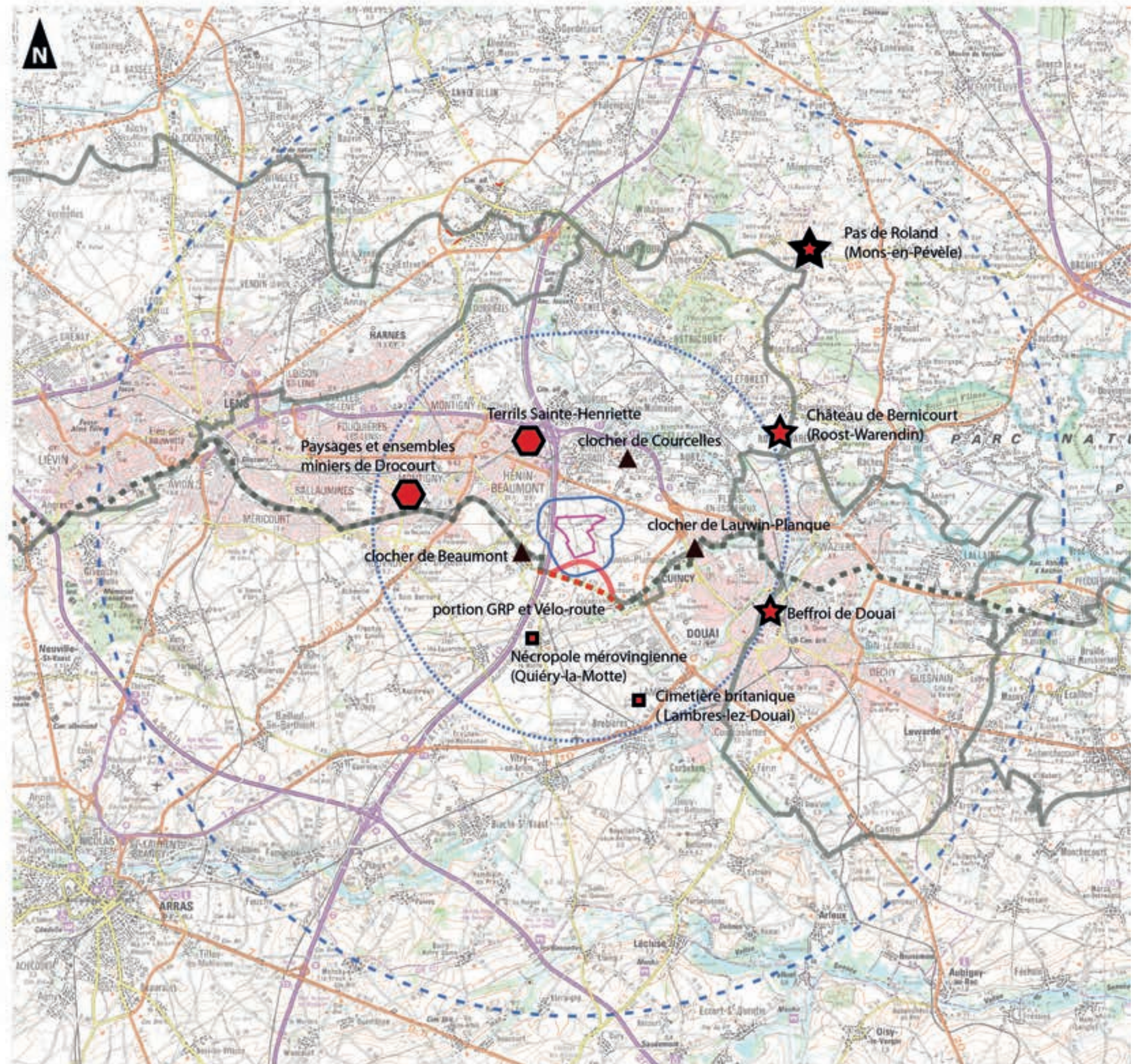


# LES VENTS DE L'EST ARTOIS

Projet d'extension du parc éolien de  
Plaine-de-l'Escrebieux

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

## Sensibilités du patrimoine à l'échelle du périmètre éloigné



- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (600 m)
- Périmètre intermédiaire (6 km)
- Périmètre éloigné (15 km)
- GRP Bassin minier
- Véloroute Bassin minier

### Éléments présentant des vues vers le secteur d'étude :

- Portion de GRP
- Portion de Véloroute
- Biens Unesco
- Monument historique
- Site inscrit ou classé
- Clochers (vues en intervisibilité depuis le plaine agricole)
- Cimetière ou nécropole



Réalisation : AIRELE 2016  
Source de fond de carte : IGN, Scan 100 - IGN, Scan 1000  
Sources de données : IGN BD Cartho, ECOTERA - AIRELE, 2016



### 3.3.2.1. SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES PROTÉGÉS

#### Château de Bernicourt à Roost-Warendin

Le château est situé au centre d'un parc. Coté ouest, une grande pelouse ouvre des horizons en direction du secteur d'étude. Du fait de cet espace de recul, il est probable que les vues portent jusqu'au projet éolien, par dessus les boisements. Un photomontage sera réalisé depuis le parc pour évaluer la vue ou l'absence de vue depuis le monument.



Photographie 35 : vues depuis le château de Bernicourt

#### Nécropole mérovingienne de Quiéry-la-Motte

Le site est situé en frange urbaine, dans la dépression formée par le vallon de l'Escrebieux. Des vues sont possibles sur la partie supérieure des éoliennes.

### 3.3.2.2. SENSIBILITÉ DES SITES CLASSÉS ET INSCRITS

#### Pas de Roland à Mons-en-Pévèle

Le site, en hauteur, offre des vues lointaines sur les paysages de la plaine humide. Le parc existant de Plaine de l'Escrebieux est visible. Le secteur d'étude se situe lui à l'arrière de la forêt de Phalempin.



Photographie 36 : vues depuis Mons-en-Pévèle

### 3.3.2.3. SENSIBILITÉ DES BIENS INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le projet éolien est en relation visuelle avec plusieurs sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### Les terrils

- paysages et ensembles miniers de Drocourt : visibilité du projet depuis le sommet du terril (accessible au public), covisibilité entre le terril et le parc éolien depuis de nombreux points de vue et en particulier depuis les infrastructures routières
- terrils Sainte-Henriette : covisibilité entre les terrils et le projet depuis de nombreux points de vue, en particulier depuis les infrastructures routières.

- paysages et ensembles miniers des fosses n°9 bis et n°10 : visibilité du projet depuis le sommet du terril (accessible au public).

Toutefois, les terrils, eux-même signes d'une activité industrielle, s'inscrivent dans un contexte déjà très anthropisé.

La présence d'éoliennes n'est donc pas antinomique avec ces éléments du paysage. Par ailleurs, la distance entre le projet et les terrils est suffisante pour que les éoliennes ne concurrencent pas l'échelle des terrils (point abordé dans la partie du dossier consacré au paysage).

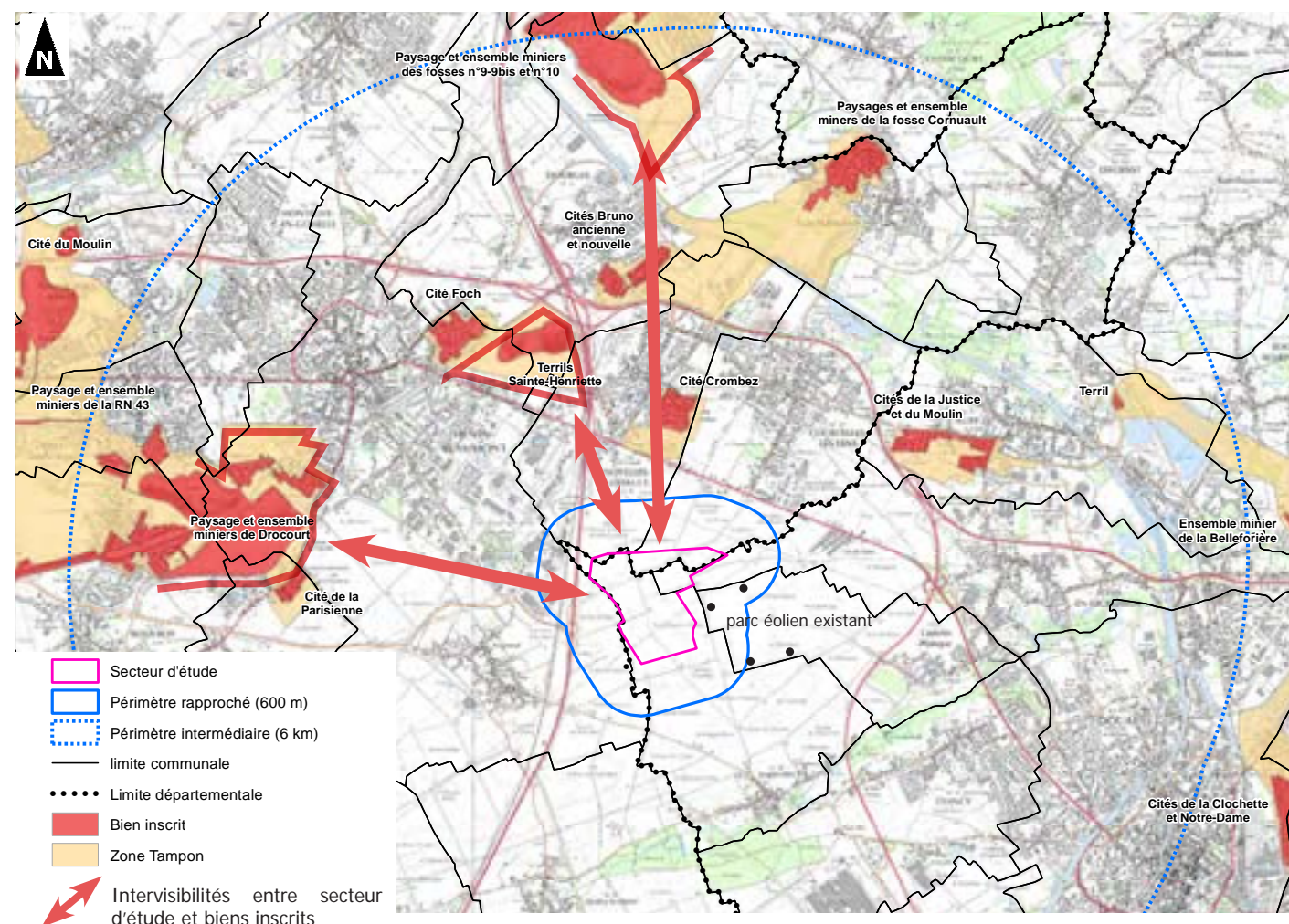


FIGURE 46 : SENSIBILITÉS DES BIENS UNESCO



### Les cités minières

Les cités minières inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO présentent des sensibilités faibles en raison des nombreux obstacles visuels :

Cité Foch : vue masquée par les terrils Sainte-Henriette

Cité de la Justice et du Moulin : vue masquée par la rocade minière

Cité Crombez : vue masquée par le nouveau quartier d'habitat collectif construit le long de la RN43

Cité de la Parisienne : vues depuis la rue longeant la cité mais faible ou inexistante depuis les parcelles d'habitations, du fait de la présence d'autre bâti au premier plan (lotissement à l'est et maisons individuelles le long de la route).



Photographie 37 : vues depuis la Cité Parisienne

### Les beffrois

Le parc éolien est susceptible d'être vu depuis le haut du beffroi de Douai, où des fenêtres offrent des vues lointaines sur le paysage.

Les vues depuis le beffroi d'Arras vers le nord seront limitées par l'éloignement (les vues depuis la ville d'Arras seront quant à elles occultées par le coteau nord de la Scarpe).

Des photomontages permettront de juger de l'impact visuel du projet depuis les beffrois.

### Citadelle d'Arras

La ceinture de boisement qui entoure la citadelle empêche toute vue lointaine en direction du secteur d'étude.

### 3.3.2.4. SENSIBILITÉ DES ZPPAUP/AVAP

Les deux ZPPAUP situées sur le territoire d'étude ne présentent pas de sensibilité vis à vis du projet éolien.

### 3.3.2.5. SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES NON PROTÉGÉS

Les monuments historiques non protégés identifiés précédemment ne sont pas tous concernés par les vues sur le secteur d'étude. Seuls sont rappelés ici les monuments historiques présentant potentiellement une intervisibilité avec le projet et /ou une forte proximité avec celui-ci.

### Clochers de Beaumont, Courcelles et Lauwin-Planque

Ce sont les trois principaux clochers visibles depuis le secteur d'étude. Le projet éolien se trouvera en interaction visuelle avec les clochers depuis certains points de vue, notamment depuis l'itinéraire du GRP et de la véloroute. Des photomontages permettront de juger de ces covisibilités.

### Lieux de mémoire

Les cimetières militaires au sud du secteur d'étude sont généralement situés dans des espaces très ouverts. Par conséquent, ils sont susceptibles de présenter des vues sur le projet. Toutefois, ces cimetières sont dans l'ensemble distants du projet (au delà de 10 kilomètres). Le cimetière militaire le plus proche du projet est celui de Lambres-lez-Douai, situé à 6 kilomètres.

### 3.3.2.6. SENSIBILITÉ DES SITES TOURISTIQUES

Les terrils de Drocourt, qu'on peut considérer comme sites touristiques vu leur accessibilité au public, sont en prise visuelle directe avec le projet (point déjà abordé au paragraphe sur les sensibilités des biens inscrits à l'UNESCO).

### 3.3.2.7. SENSIBILITÉ DES CIRCUITS DE RANDONNÉE

Le GRP du Bassin Minier et la Véloroute du Bassin Minier présentent tous deux des sensibilités vis à vis du projet.

Le GRP, en passant à proximité directe du projet effectue un angle qui donnera au promeneur l'impression d'aller à l'intérieur du parc éolien.

Du fait de cette proximité, la perception positive du parc sera étroitement liée avec le soin apporté aux équipements annexes du projet éolien : pistes d'accès aux éoliennes, poste électrique...

La disposition des équipements sera à concevoir en même temps que l'intégration des éoliennes. Il ne s'agira pas de masquer ponctuellement ces équipements avec des haies, boisements... mais de localiser ces équipements de manière à s'appuyer sur des structures paysagères existantes, comme les routes.

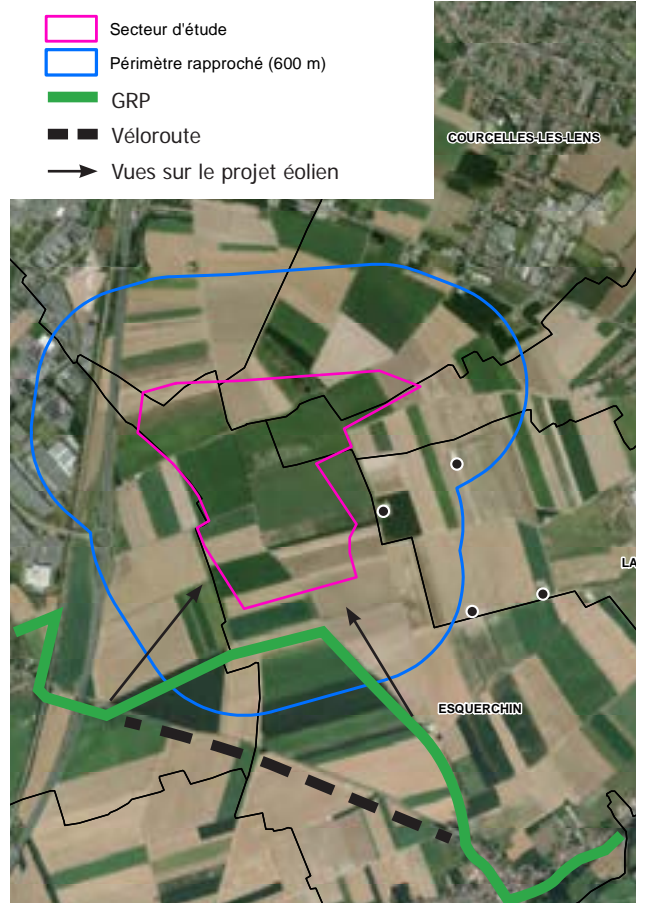


FIGURE 47 : SENSIBILITÉS DES CIRCUITS DE RANDONNÉE

### Conclusion sur les sensibilités

#### Une inscription en continuité du parc éolien existant

Le secteur d'étude jouxte les quatre éoliennes du parc édifié en 2014. Le contexte est identique, celui de la plaine agricole ; le projet doit donc être conçu comme le complément du parc actuel, avec toutefois un élément de rupture qui divisera ce grand parc : la future ligne haute tension.

#### Des sensibilités liées aux lieux de vie proches

Les lieux de vie éloignés sont dans l'ensemble peu sensibles au projet, sauf au sud du secteur d'étude, où s'étend la plaine et au nord à Mons-en-Pévèle. A proximité du secteur d'étude, les sensibilités se concentrent au niveau du vallon de l'Escrebieux et ponctuellement dans la ceinture urbaine qui relie Hénin-Beaumont et Douai. Toutefois, au regard de la forte densité urbaine, les sensibilités sont limitées.

#### Des sensibilités liées à la présence des terrils

Les terrils, signaux dans le paysage, ne doivent pas être concurrencés par les éoliennes. L'analyse des sensibilités conclut à la faible sensibilité des terrils présents, du fait de l'éloignement du secteur d'étude vis à vis des terrils et de la position des points de vue offrant des covisibilités, suffisamment en recul du secteur d'étude.

#### Des sensibilités ponctuelles liées aux circuits de randonnée

Le GRP et la Véloroute du Bassin Minier, itinéraires de découverte des paysages miniers, voisinent le secteur d'étude au sud. Cette proximité des éoliennes sera à prendre en compte dans la conception du projet, notamment dans le soin apporté aux équipements annexes.



## 4. ORIENTATIONS D'IMPLANTATION

### Deux scénarios d'implantation

Les propositions d'implantation ci-contre suivent deux logiques de composition.

#### Scénario 1 :

L'implantation s'appuie sur la présence des quatre éoliennes existantes. Le projet s'inscrit dans un grand damier et privilégie l'alignement des éoliennes de part et d'autre de la future ligne haute tension. Cette forme permet de «finir» le dessin du parc amorcé avec les éoliennes existantes, en prolongeant les alignements.

Avec sept éoliennes, cette variante porterait le parc de Plaine de l'Escrebieux à 11 éoliennes.

#### Scénario 2 :

Dans cette variante, le parti-pris est de définir la future ligne haute-tension comme limite entre deux groupes d'éoliennes. Etant donné que cette infrastructure sépare le parc existant en deux et place deux éoliennes à l'est de la ligne, la composition du parc intègre les deux éoliennes restant à l'ouest. Le projet, de forme ramassée, s'inscrit dans un triangle qui fait écho à la forme du site.

Le rapprochement des machines rend encore plus lisibles les alignements et la composition du parc. Depuis l'autoroute, les automobilistes pourront ainsi percevoir plusieurs alignements d'un seul coup d'oeil. La densité des éoliennes est ici pertinente, dans un contexte d'urbanisation également dense.

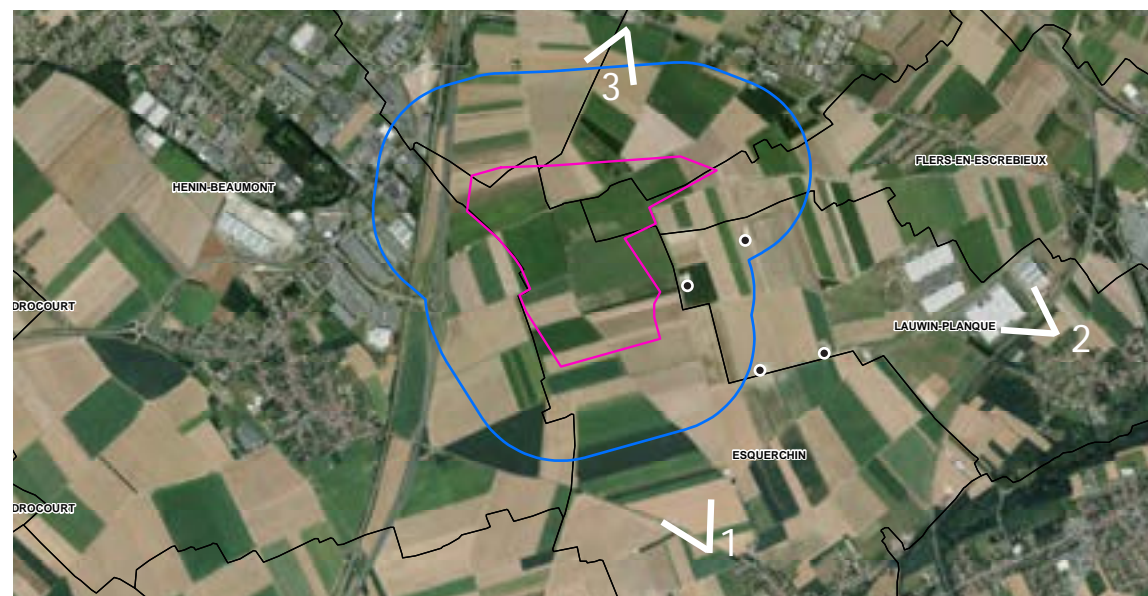
Avec six éoliennes, cette variante porterait le parc de Plaine de l'Escrebieux à 10 éoliennes.

Cette variante est à privilégier du fait du nombre réduit d'éoliennes, de la lisibilité de la composition et du recul vis à vis du cône de vue sur le terroir Sainte Henriette.

### Des points de vue à privilégier dans le choix de l'implantation

1. vue depuis la sortie d'Esquerchin
2. vue depuis la sortie de Lauwin-Planque
3. vue depuis la RN43 au niveau du château d'eau

Ces points de vue offriront une vue sur l'ensemble des éoliennes (projet et parc existant), perçues comme un seul et même parc. Les croquis-photomontages offrent une simulation des variantes à partir du point de vue 1.



Photographie 38 : points de vue à privilégier pour le choix de l'implantation



point de vue 1 : sortie d'Esquerchin



point de vue 2 : sortie de Lauwin-Planque



point de vue 3 : vue depuis les abords de la RN43 au niveau du château d'eau

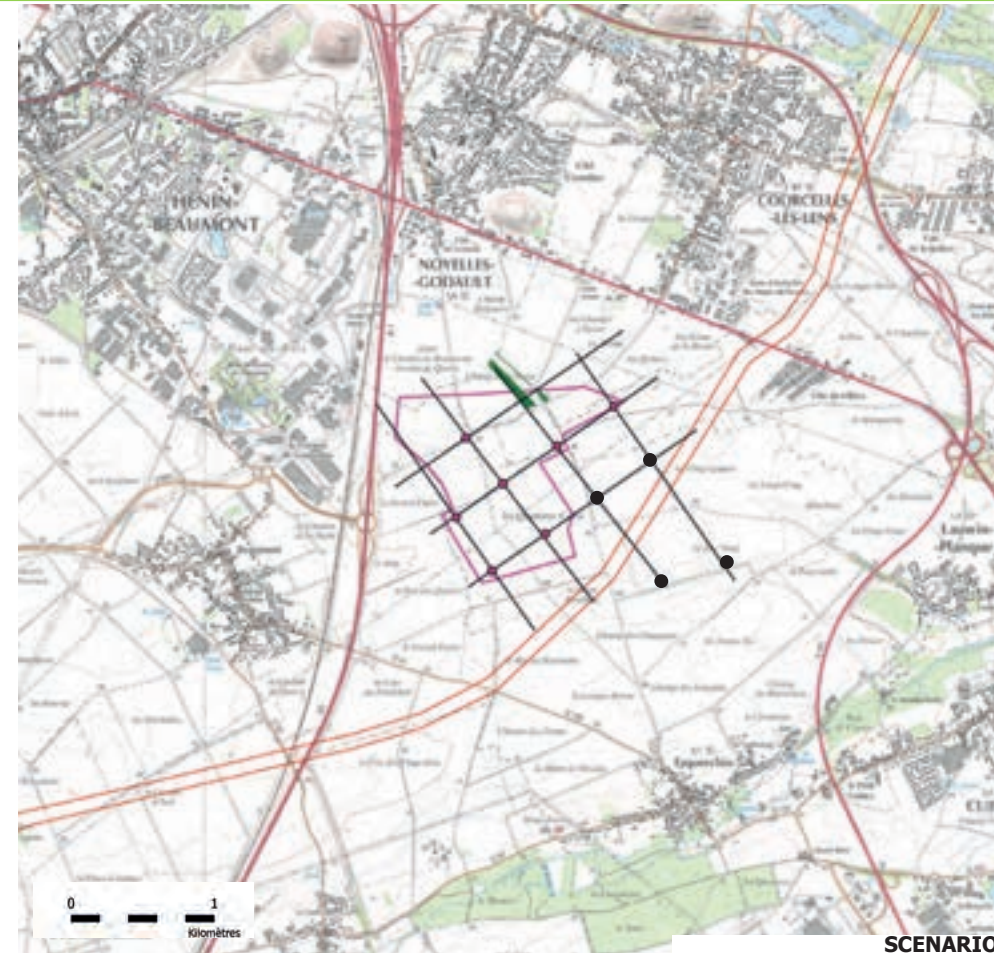




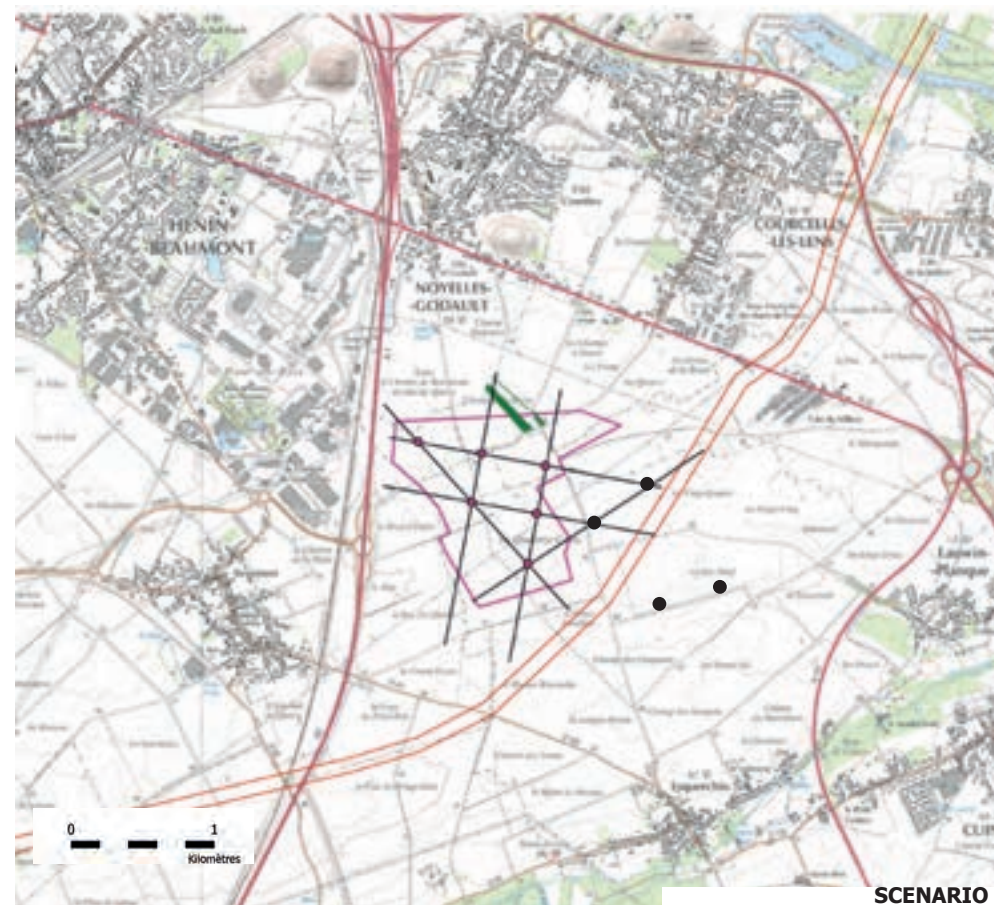
Photographie 39 : vues depuis la sortie d'Esquerchin (point de vue 1 - variante 1)



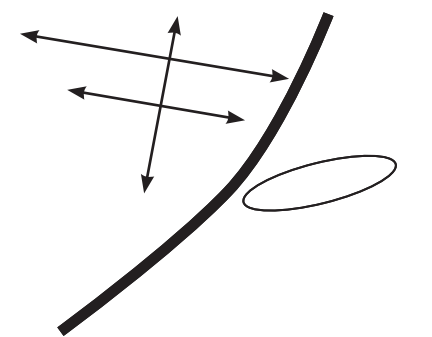
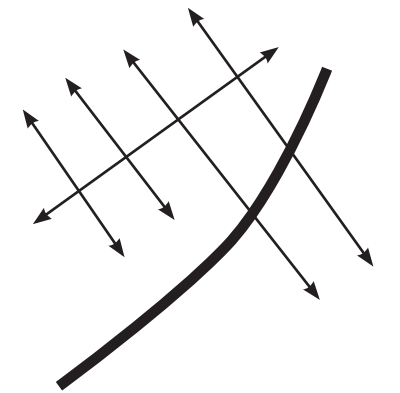
Photographie 40 : vues depuis la sortie d'Esquerchin (point de vue 1 - variante 2)



SCENARIO 1



SCENARIO 2



- bande DUP-projet ligne HT
- bois existants
- éoliennes existantes
- périmètre sans éolienne / point de vue dégagé depuis Esquerchin sur les terrils Sainte Henriette
- éoliennes-projet
- lignes de composition

FIGURE 48 : VARIANTES D'IMPLANTATION